

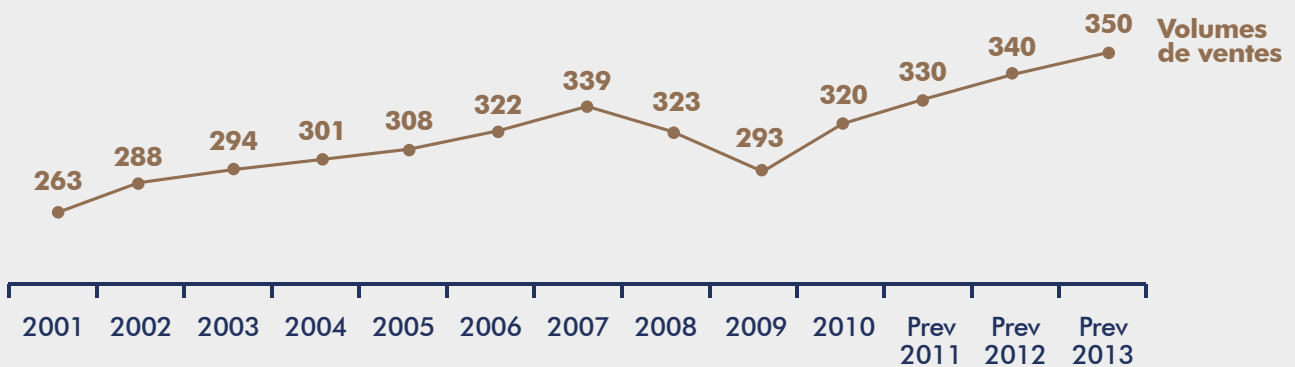
Néanmoins, la gestion de la région Champagne peut être considérée comme un modèle de réussite unique dans le secteur vini-viticole français en ce que la région est pilotée par les vignerons et les maisons de Champagne dans leur intérêt mutuel. Plusieurs considérations témoignent de cette organisation :

- un équilibre réglementé par l'organisation interprofessionnelle : le C.I.V.C. ;
- des relations pérennes entre les acteurs, majoritairement sur la base de contrats d'approvisionnements longue durée (5 à 6 ans) ou de baux d'exploitation ;
- des réserves qualitatives constituées à chaque vendange permettant d'amortir l'impact de mauvaises récoltes ;
- une évolution maîtrisée du prix du raisin depuis 10 ans.

Participant à cet équilibre général, il est à noter que l'année 2010 a offert une bonne qualité de récolte. De même les vendanges précédentes ont été excellentes tant au plan qualitatif que quantitatif, gage de qualité des vins pour les années à venir. Vignerons et maisons se sont entendus sur un rendement disponible de 10 900 kg/ha et un rendement maximum autorisé de 12 000 kg/ha pour tenir compte de la reprise des expéditions.

Un effet de rareté est donc envisageable compte tenu du retour du ratio stocks/ventes du négoce au niveau de 2007. La mise en bouteilles volontairement réduite aux vendanges 2009 et 2010 de 30 % par rapport aux rendements précédents participe à cet effet de rareté versus un potentiel de l'Appellation Champagne limité à 350/360 millions de bouteilles (projection sur base d'un rendement estimé à 12 500 kg / ha qui prend en compte l'application des nouvelles règles environnementales).

Expéditions de Champagne en millions de bouteilles



Source CIVC.

L'Évolution des principaux marchés extérieurs (en bouteilles de 75cl)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Royaume-Uni	36 376 944	36 789 527	38 895 853	35 984 574	30 523 359	35 488 401
Etats-Unis	20 685 683	23 159 336	21 230 000	17 193 526	12 552 070	16 934 242
Allemagne	11 969 634	12 824 724	12 898 769	11 573 597	10 947 967	13 313 273
Belgique	9 382 805	9 303 397	10 307 866	9 910 581	8 168 385	8 806 008
Japon	5 942 283	8 013 676	9 066 188	8 332 233	5 133 802	7 464 935
Italie	8 832 572	9 284 697	9 284 697	9 438 811	6 803 419	7 183 113
Suisse	5 106 479	5 445 004	6 049 499	5 439 009	4 846 500	5 442 295
Espagne	2 829 278	3 583 977	4 558 348	4 090 505	2 979 997	3 689 307
Australie	2 292 115	2 948 674	3 311 837	3 648 022	2 931 941	3 687 140
Pays-Bas	3 175 591	3 683 905	4 064 994	3 511 889	2 735 858	2 474 876

Source CIVC, 2011

Le Marché du Champagne est historiquement dominé par la France (58 % des volumes) ; plus globalement 83 % des expéditions en 2010 ont été effectuées en Europe + France. Plus encore la zone Europe représente 87 % de la consommation de Champagne (source IWSR).

Les deux grands pays significatifs en dehors de cette zone sont les Etats-Unis et le Japon.

Néanmoins, ces marchés ne présentent pas tous la même maturité, compte tenu des écarts significatifs de la consommation moyenne de Champagne par habitant.

Ainsi, l'ensemble des pays européens présente un réel potentiel de croissance, les USA et le Japon, avec une consommation moyenne par habitant de 10 fois inférieure à celle de l'Europe constituant indéniablement un fort relais de croissance à moyen terme.

La profession a démontré sa capacité de résistance en 2008 et 2009, comme historiquement dans les précédentes crises économiques de 1972 à 1990, en enregistrant une baisse modérée de ses expéditions grâce notamment aux mesures prises pour limiter l'impact des turbulences économiques sur les ventes de Champagne à travers le Monde.

Par ailleurs, le mouvement de reprise des expéditions de Champagne, entamé depuis le second semestre 2009, s'est affirmé nettement sur 2010 et se poursuit sur les premiers mois de 2011 ; cette tendance laisse aussi présager de la reprise de la consommation de la clientèle vers des qualités ultra premium.

Bouteilles vendues dans le Monde (en milliers de bouteilles)

Principaux Marchés	2009	2010
FRANCE	31 918	31 695
PAYS-BAS	15 000	16 351
PORTUGAL	14 671	16 500
BELGIQUE	13 977	14 366
ROYAUME-UNI	12 059	11 747
ALLEMAGNE	5 881	4 580
ETATS-UNIS	4 200	4 487
CANADA	2 329	2 419
ESPAGNE	1 611	1 546
DANEMARK	1 605	2 394
AUTRES	7 055	8 018
TOTAUX	110 306	114 103

Source IVP 2010

6.2.2 Le marché du Porto

Le Porto, ou l'histoire d'un grand Vin

Depuis plusieurs siècles, sur les coteaux de schiste de la vallée du Douro, dans un paysage vinicole pour le moins grandiose et singulier, s'est élaboré un vin exceptionnel, le Porto. Plus qu'un don de la nature, le Vin de Porto constitue dans son essence même, dans sa densité historique, un véritable patrimoine culturel de travail et d'expériences, de connaissance et d'art.

Le Vin de Porto fut, et est encore, un produit clé de l'économie portugaise.

Vin unique, le Porto l'est assurément. Unique de par son terroir et ses cépages, mais aussi ses méthodes de production et de vieillissement tout à fait originales.

Le vignoble est composé de trois sous-régions : Baixo-Corgo, Cima-Corgo, et Douro Superior représentant une surface totale plantée de vignes de 40 000 ha, répartis entre environ 30 000 vigneron. Chaque parcelle du vignoble est classée de A à F, selon la localisation, le sol, le cépage, l'âge des vignes, l'exposition au soleil et de multiples autres critères. La totalité des vignes de la Maison Rozès sont classées A.

Aujourd'hui, le succès du Vin de Porto ne se dément pas, avec chaque année plus de 110 millions de bouteilles vendues dans le Monde, avec une forte concentration sur les 5 premiers pays européens qui représentent plus de 85 % des ventes.

En 2010, le marché du Porto enregistre une nette progression de +3,4 % en volumes. La France reste le premier marché du Porto, et sa position s'est renforcée à 33,2 % du marché mondial en volumes

6.2.3 Le marché du Vin Rosé

Les caractéristiques principales du marché du Vin

Après une progression régulière depuis 10 ans, la consommation mondiale de vins se stabilise à environ 240 millions d'hectolitres. La tendance de la consommation mondiale de vin est toujours orientée à la hausse puisque l'augmentation prévue est de +3,7 % sur la période 2010 – 2014. La tendance mondiale s'oriente vers une évolution plus qualitative des vins consommés et une valorisation de la catégorie avec une progression en valeur supérieure à la progression en volume.

Sur ce marché, la France reste le premier pays consommateur de vin dans le Monde avec des volumes très élevés. L'Italie, l'Espagne et l'Argentine sont aussi de gros consommateurs mais importent peu de vins. Leur production couvre leur consommation locale. Aussi l'Allemagne, les U.S.A. et le Royaume-Uni, représentent un enjeu majeur en plus du marché Français. Les États-Unis devraient d'ailleurs devenir le premier marché mondial en 2012 devant l'Italie et la France.

La montée en puissance des Marques

En France, la notion de « Marque » dans le vin est désormais intégrée par les consommateurs. Selon une étude infoscan réalisée en 2003, 71 % des consommateurs de vins citent spontanément une Marque.

Ainsi, les Marques tirent le marché : les 14 premières Marques de vin (9 % du volume global) progressent de +2,2 % dans un marché en recul de -1,5 %.

Dans un contexte d'offre très large (plus de 700 références de vins en moyenne en Hyper), la Marque représente donc un élément de reconnaissance, un repère qualitatif simple qui, en rayon, facilite le choix du consommateur.

Le développement du Rosé

Les Vins Rosés tirent la catégorie avec une forte prévision de croissance de consommation d'ici 2014 :

- Rosé + 7,8 %
- Blanc + 2,4 %
- Rouge + 3,8 %

Les Vins Rosés représentent dorénavant plus de 9,6 % du marché mondial des vins tranquilles, en France plus de 20 % du marché.

Le développement des effervescents

Les vins effervescents (dont Pétillants et Sparklings) devraient croître quand à eux de + 6 % d'ici 2014.

6.4

Dépendance de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE à l'égard des brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Les activités de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE ne sont pas dépendantes à l'égard de brevets et/ou de licences ni même de nouveaux procédés de fabrication. Quant aux contrats de nature industrielle, commerciale ou financière, le Groupe veille toujours à maintenir une certaine diversité dans ses partenaires afin de pouvoir pallier toute défaillance de l'un d'entre eux, et ce, quelles que soient leurs activités. Le portefeuille client est également très diversifié au sein même de chaque grande catégorie de client. Enfin, l'approvisionnement est largement sécurisé par des contrats long terme conclus avec de nombreux exploitants qui viennent compléter le propre approvisionnement du Groupe.

Se reporter sur ce point à la Section 8.

6.5

Position concurrentielle

Rang	Maisons de Champagne
1	Moët Hennessy (LVMH)
2	VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
3	BCC
4	Laurent Perrier

Source : UMC

6.3

Événements exceptionnels ayant pu influencer les activités ou les marchés de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Aucun événement de quelque nature que ce soit n'est venu au cours de l'exercice influencer le cours des activités de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE ni ses principaux marchés.

Évolution du marché du Champagne (expéditions en bouteilles 75 cl)

	FRANCE		UNION EUROPÉENNE		PAYS TIERS		TOTAL	
	Bouteilles	Évolution	Bouteilles	Évolution	Bouteilles	Évolution	Bouteilles	Évolution
Maisons	103 057 486	+ 6,67%	67 792 474	+ 13,51%	48 248 837	+ 29,68%	219 098 797	+ 13,20%
Vignerons	66 202 851	- 4,62%	4 250 299	+ 12,48%	2 014 040	+ 22,82%	72 467 190	- 3,15%
Coopératives	15 737 894	+ 6,74%	8 710 649	+ 19,73%	3 466 302	+ 19,12%	944 845	+ 11,98%
Total 2010	184 998 231	+ 2,34%	80 783 422	+ 14,09%	53 729 179	+ 28,67%	319 510 832	+ 8,93%

Source CIVC 2011

Sur un marché pérenne, les enjeux pour les intervenants résident dans leur capacité à valoriser le Champagne sur ses divers marchés, France et Export où les 5 premiers groupes réalisent près des 2/3 des ventes des Maisons de Champagne (Source UMC 2009).

7.1 Organigramme du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

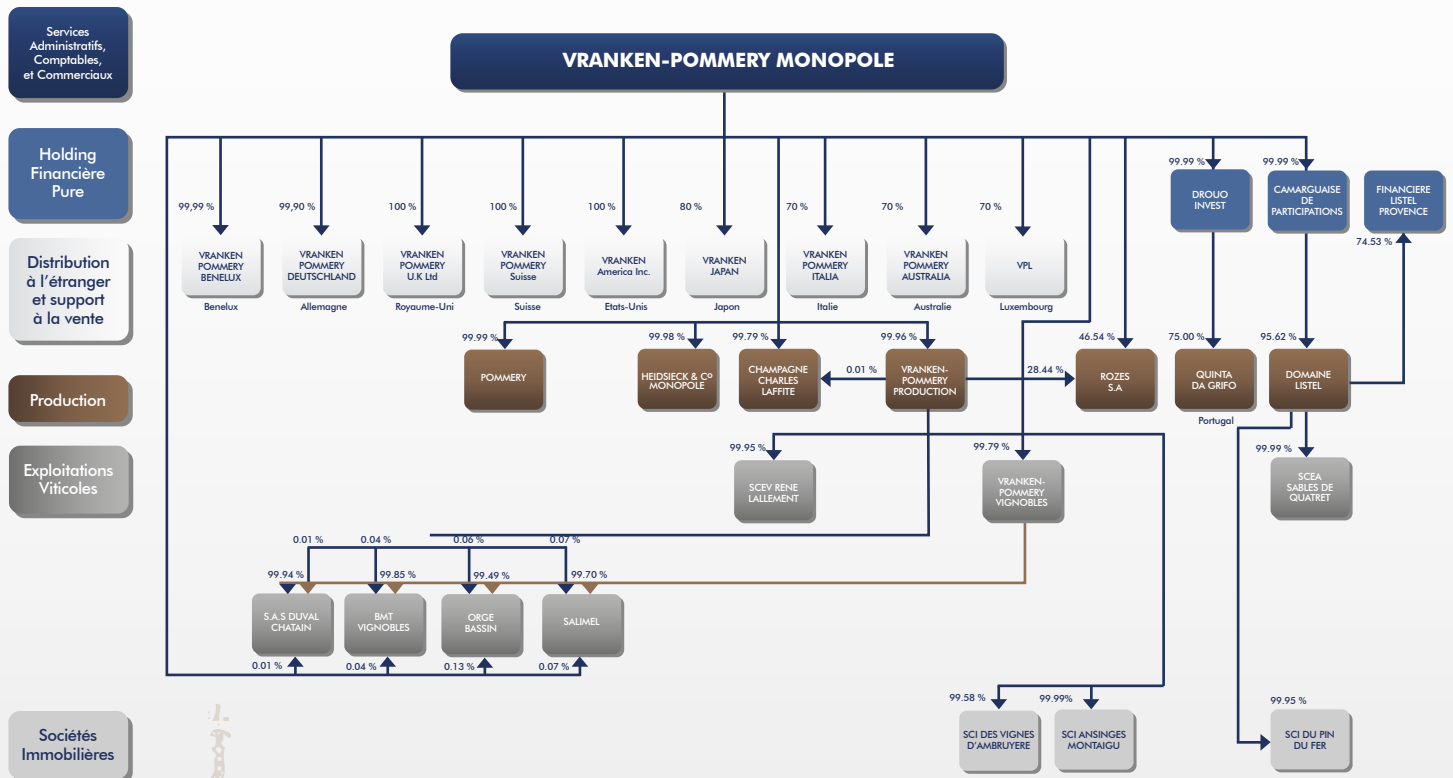
VRANKEN-POMMERY MONOPOLE est la société animatrice du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE. Elle détient directement ou indirectement des liens capitalistiques majoritaires avec l'ensemble de ses filiales françaises et étrangères.

Autour de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE qui assure à titre principal la gestion administrative du Groupe, la gestion centralisée de la trésorerie ainsi que la commercialisation des produits, s'articulent différentes filiales selon l'organigramme établi ci-dessous :

7.2 Liste des filiales importantes de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Les renseignements concernant les filiales et participations figurent au point 4 des « Méthodes comptables » des comptes consolidés, section 20.1 et en note 14 « tableau des filiales et participations » de l'annexe des comptes sociaux, section 20.3.

Organigramme du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au 31/12/2010



* Détention directe et indirect par VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

8.1 Descriptif des propriétés

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, directement ou indirectement via ses filiales, détient en pleine propriété ou en location plusieurs propriétés immobilières, équipements techniques et usines de production et de vinification : en France, et plus particulièrement en région Champagne Ardenne, pour ce qui concerne le Champagne, en Camargue et en Provence pour ce qui concerne le Rosé ; au Portugal en ce qui concerne le Porto.

En outre, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE détient également, en propriété ou en location, des locaux implantés en Europe (Allemagne, Belgique, Italie, Portugal, Suisse), aux Etats-Unis, au Japon et en Australie pour les besoins de commercialisation de ses produits.

8.1.1 Production - Stockage - Expéditions

Au 31 Décembre 2010, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE détient, en pleine propriété ou en location, directement ou indirectement au travers de ses filiales les principales installations de production suivantes :

Pays	Ville	Région	Activités	Titulaire
France	Reims	Champagne Ardenne	Production/Cuverie/Pressurage/Stockage/Caves	POMMERY
France	Tours-sur-Marne/CR	Champagne Ardenne	Production/Cuverie/Pressurage/Stockage/Caves	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION (anciennement dénommée CHAMPAGNE VRANKEN)
France	Tours-sur-Marne/ZAC	Champagne Ardenne	Production/Cuverie/Stockage/Caves	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
France	Epemay	Champagne Ardenne	Stockage/Caves	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
France	Vatry	Champagne Ardenne	Stockage/Expéditions	VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
France	Merrey sur Arce	Champagne Ardenne	Pressurage/Site Viticole	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
France	Sète	Camargue	Production/Pressurage/Vinification/Elaboration Stockage/Embouteillage /Expéditions	DOMAINES LISTEL
France	Aigues Mortes	Camargue	Production/Pressurage/Vinification/ Stockage	DOMAINES LISTEL
France	Aigues Mortes	Camargue	Production/Vinification/Elevage des vins rouges	DOMAINES LISTEL
France	Pierrefeu du Var	Provence	Production/Pressurage/Vinification/ Stockage	DOMAINES LISTEL
France	Cuers	Provence	Stockage	DOMAINES LISTEL
France	Pierrefeu du Var	Provence	Stockage/Embouteillage/Expéditions	DOMAINES LISTEL
Portugal	Vila Nova de Gaia	Nord	Caves/Stockage	ROZES S.A.
Portugal	Monsul	Nord	Production/Cuverie/Expéditions Caves/Stockage	ROZES S.A.
Portugal	Rede	Nord	Cuverie	ROZES S.A.
Portugal	Muro-Trofa	Nord	Stockage/Expéditions	ROZES S.A.
Etats-Unis	North Bergen	New Jersey	Stockage	CHARBAUT AMERICA INC

Cette liste ne prend bien évidemment en compte que les installations principales et significatives au regard de l'activité, étant précisé que le Groupe possède également d'autres installations bâties et/ou techniques de moindre importance tant sur le territoire champenois, en Camargue, en Provence, qu'au Portugal.

8.1.2 Accueil - réception

Au 31 Décembre 2010, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE détient, en pleine propriété ou en location, directement ou indirectement au travers de ses filiales les implantations à usage d'accueil et de réception suivantes :

Pays	Ville	Région	Activités	Titulaire
France	Reims	Champagne Ardenne	Accueil/Réception/Visites de caves/Dégustations	VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
France	Reims	Champagne Ardenne	Accueil/Réception/Visites/Dégustations	VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
France	Sète	Camargue	Accueil/Visites/Dégustations/Caveau de vente	DOMAINES LISTEL
France	Aigues Mortes	Camargue	Accueil/Réceptions/Visites de caves et du Domaine Dégustations/Caveau de vente/Agro-tourisme	DOMAINES LISTEL
France	Pierrefeu du Var	Provence	Accueil/Dégustations/Caveau de vente	DOMAINES LISTEL
Belgique	Liège	Wallonie	Magasin de vente au détail	VRANKEN-POMMERY BENELUX
Portugal	Vila Nova de Gaia	Nord	Accueil/Réception/Visites de caves	ROZES S.A.
Portugal	Monsul	Nord	Accueil/Réception/Visites de caves	ROZES S.A.

8.1.3 Distribution des produits Commercialisation – Bureaux

Au 31 Décembre 2010, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE détient, en pleine propriété ou en location, directement ou indirectement au travers de ses filiales les installations à usage de bureaux ou de distribution suivantes :

Pays	Ville	Région	Activités	Titulaire
France	Reims	Champagne Ardenne	Boutique/Bureaux	POMMERY
France	Reims	Champagne Ardenne	Boutique/Bureaux	VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
France	Tours-sur-Marne	Champagne Ardenne	Bureaux	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
France	Tours-sur-Marne	Champagne Ardenne	Bureaux	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
France	Merrey-sur -Arce	Champagne Ardenne	Bureaux	VRANKEN-POMMERY PRODUCTION
France	Sète	Camargue	Boutique/Bureaux	DOMAINES LISTEL
France	Aigues Mortes	Camargue	Boutique/Bureaux	DOMAINES LISTEL
France	Pierrefeu du Var	Provence	Boutique	DOMAINES LISTEL
France	Pierrefeu du Var	Provence	Bureaux	DOMAINES LISTEL
Belgique	Liège	Wallonie	Bureaux/Entrepôt	VRANKEN-POMMERY BENELUX
Belgique	Bruxelles	Bruxelles Capitale	Bureaux	VRANKEN-POMMERY BENELUX
Allemagne	Kirkel-Limbach	Sarre	Bureaux/Entrepôt	VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND
Allemagne	Kirkel-Limbach	Sarre	Entrepôt	VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND
Suisse	Lausanne	Canton de Vaud	Bureaux	VRANKEN-POMMERY SUISSE
Suisse	Schachen	Canton de Lucerne	Entrepôt	VRANKEN-POMMERY SUISSE
Etats-Unis	New-York	Etat de New-York	Bureaux/Entrepôt	CHARBAUT AMERICA INC
Portugal	Vila Nova de Gaia	Porto	Bureaux	ROZES S.A.
Japon	Tokyo	Tokyo	Bureaux	VRANKEN JAPAN
Japon	Yokohama	Kanagawa	Entrepôt	VRANKEN JAPAN
Italie	Rivergaro	Piacenza	Bureaux	VRANKEN-POMMERY ITALIA
Italie	Oppeano	Vérone	Entrepôt	VRANKEN-POMMERY ITALIA
Australie	Hawthorn East	Victoria	Bureaux	VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA
Australie	Dandenong	Victoria	Entrepôt	VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA
Australie	Sydney	New South Wales	Entrepôt	VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA
Australie	Perth	Western Australia	Entrepôt	VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA

8.1.4 Usines et équipements

Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, outre les usines de production décrites ci-avant qu'il exploite (se reporter au point 8.1.1), est également propriétaire de nombreuses installations techniques servant son activité et veille à maintenir continuellement ses investissements pour permettre à ses installations techniques, déjà performantes, de faire face à sa forte croissance, tout en améliorant la qualité de ses produits et ses activités industrielles.

Parmi les principaux équipements stratégiques de son activité, figurent, par domaine d'activité :

- **Concernant l'activité Champagne**

Les pressoirs

Agréés « qualitatifs » par l'INAO, les pressoirs du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE sont implantés dans chacune des grandes régions viticoles de la Champagne et notamment :

- dans la Marne, à Tours-sur-Marne et à Saudoy, avec une capacité de pressurage de 120.000 kilos par jour ;
- dans l'Aube à Merrey-sur-Arce avec une capacité de pressurage de 108.000 kilos par jour ;
- soit, au total, une capacité de pressurage de 228.000 kilos par jour.

Les cuveries

Les cuveries, majoritairement conçues en acier inoxydable, sont situées à Tours-sur-Marne, Reims, Saudoy et Merrey-sur-Arce (Côte des Bars).

Ces différentes cuveries représentent une capacité totale de 200.000 hectolitres environ, dont 76.000 hl pour la cuverie en acier inoxydable thermo régulé sur le site POMMERY et 97 000 hl pour VRANKEN-POMMERY PRODUCTION répartis sur deux sites.

Le maintien à basse température pour la fermentation des moûts est une phase cruciale du processus de vinification qui permet de préserver tout le potentiel aromatique des vins à venir.

Les chantiers de tirage (mise en bouteilles)

Le Groupe dispose de plusieurs lignes de tirage implantées sur les principaux sites de production.

La capacité de tirage journalière du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE approche les 320.000 bouteilles. Cette situation garantit au Groupe une grande souplesse dans son processus d'élaboration.

Le stockage

Le stockage est assuré en interne, principalement sur les sites de Tours sur Marne et de Reims, mais aussi auprès d'un prestataire extérieur à Vatry pour les produits finis.

L'ensemble du stockage des produits en cours d'élaboration est réalisé dans des palettes métalliques, réduisant ainsi le risque d'incendie lié à la présence de bois dans les bâtiments et permettant également d'automatiser entièrement le transfert des bouteilles des caisses de vieillissement aux caisses de remuage.

Les deux chantiers de transfert de caisses sur le site de Reims permettent de redonner de la souplesse dans le travail évitant ainsi le travail en équipes.

Les robots de remuage

Au nombre de 620, les robots assurent la fonction de remuage des flacons. Implantés sur les sites de stockage, ils permettent de «traiter» les flacons en évitant des frais de logistique importants.

Les installations de remuage sont implantées sur les sites de Tours-sur-Marne pour la Maison VRANKEN, et à Reims pour la Maison POMMERY.

Le parc de robots a actuellement une capacité de remuage de 28 millions de bouteilles, laquelle capacité autorise une très grande réactivité.

Chantiers de dégorgeage et chaînes d'habillage

Outre les chantiers de tirage, le Groupe dispose de plusieurs lignes de dégorgeage et d'habillage spécialisées selon le flaconnage utilisé.

L'ensemble de ces chaînes offre une capacité de production annuelle de l'ordre de 30.000.000 de cols.

Stockage des bouteilles habillées

Les expéditions de Champagne sont marquées par une forte saisonnalité (environ 30 % pendant le premier semestre et 70 % durant le second). Pour éviter les à-coups de production et afin de respecter les délais de livraison, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE maintient en permanence un important stock tampon de bouteilles habillées qui en valeur haute peut atteindre 7.000.000 de bouteilles, logé dans des entrepôts spécialement aménagés à cet effet (climatisés) et sous protection et surveillance.

Les caves historiques

Les caves traditionnelles creusées dans la craie sont situées sur le site de Reims où est implanté le Domaine POMMERY.

C'est au total plus de 25 km de caves, entre les deux Sites de REIMS, où les vins sont conservés, à l'abri de la lumière et à température constante (10°), pendant toute la durée de la prise de mousse puis du vieillissement.

La capacité de stockage s'établit, compte tenu des derniers investissements réalisés, à environ 54 millions de bouteilles, y compris les caves modernes de Tours sur Marne.

Ces caves ne sont pas seulement utilisées comme «outil», elles sont aussi un vecteur de communication qui porte l'image de la Champagne dans le monde.

Le Domaine POMMERY, outre les activités de production, comprend un circuit de visite hors du commun et de nombreuses salles de réception, conçues pour accueillir des activités touristiques, des séminaires ou des congrès tout en permettant l'organisation de manifestations culturelles ou artistiques telles que le Jazz Festival de Reims.

Au cours de l'exercice 2010, POMMERY a ainsi organisé le septième volet des expériences POMMERY, l'exposition d'art contemporain «FORMICA» ainsi que le huitième volet intitulé « Nos Meilleurs Souvenirs ». Ces expositions ont permis une nette hausse des visiteurs sur le Domaine puisque POMMERY a accueilli plus de 135.000 visiteurs en 2010.

- **Concernant l'activité Vin Rosé**

Les pressoirs

Les pressoirs du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE sont implantés :

- au Château de Villeroy à Sète (34), avec 2 pressoirs pneumatiques ayant ensemble une capacité de pressurage de 120 tonnes/jour ;
- au Domaine de Jarras, à Aigues Mortes (30) ;

L'unité de réception et de pressurage a été complètement revue en 2010. Listel dispose aujourd'hui sur ce site de trois quais de réception avec une grande surface d'égouttage et de six pressoirs pneumatiques de grande capacité.

Cette nouvelle installation permet de rentrer la récolte de nuit avec une capacité de plus de 1.000 tonnes en 12 heures. Ce nouvel outil est une composante importante dans l'évolution qualitative de nos produits.

- au Domaine de Bosquet à Aigues Mortes (30), avec 2 pressoirs pneumatiques ayant ensemble une capacité de pressurage de 100 tonnes/jour ;
- au Château La Gordonne à Pierrefeu du Var (83), avec 2 pressoirs pneumatiques ayant ensemble une capacité de pressurage de 100 tonnes/jour.

Les cuveries

Le Groupe dispose de 1.030 cuves, dont 863 en Camargue et 167 en Provence et de 258 fûts de chêne répartis entre la Camargue et la Provence.

Ces différentes cuveries/fûts sont situés à Sète, Aigues Mortes, Pierrefeu du Var et Cuers et représentent une capacité totale de 445.000 hl environ, dont 45.000 hl en Provence et 400.000 hl en Camargue.

Les chantiers de tirage (mise en bouteilles)

Le Groupe dispose de 6 chaînes d'embouteillage dont 4 en Camargue.

Ces différentes chaînes ont ensemble une capacité de mise en bouteilles de 49.000 bouteilles par heure ainsi que 1.200 BIB (Bag in Box) par heure.

Le stockage

Le stockage est assuré en interne, principalement sur les sites du Château de Villeroy et de La Gordonne.

• Concernant l'activité Porto

Les pressoirs

Les pressoirs du Groupe sont implantés à la Quinta de Monsul, dans le Douro, avec un pressoir pneumatique et deux pressoirs en continu, ayant ensemble une capacité de pressurage de 50 tonnes/jour.

Les cuveries

Les cuveries sont situées sur les sites de Quinta de Monsul, de Vila Nova de Gaia et de Rede. L'ensemble des cuveries représente une capacité totale de 59.500 hl, dont environ 18.500 hl de vieillissement en bois (fûts et foudres).

Les chantiers de tirage (mise en bouteilles)

Le site de Monsul dispose d'une ligne d'embouteillage d'une capacité horaire de 2.500 bouteilles.

Pour autant, concernant le vignoble champenois, VRANKEN POMMERY MONOPOLE gère et exploite 250 ha de vignobles : une grande partie dans les grands et premiers crus (Bouzy, Cramant, Vertus, Ambonnay, Chouilly), les autres vignobles étant répartis entre les autres crus de la Marne et la Côte des Bars et Reims.

L'approvisionnement long terme, concrétisé par des contrats à long terme de 18 et 25 ans, garantissent environ 300 ha à VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et sécurisent ainsi ses approvisionnements.

Des contrats de 9 ans ont par ailleurs été conclus sur une surface d'environ 200 ha lors de la reprise des actifs BRICOUT/DELBECK.

Des contrats pluriannuels (contrats interprofessionnels champenois) de 5 ans assurent à VRANKEN-POMMERY MONOPOLE l'approvisionnement d'environ 1.350 ha supplémentaires. Les raisins proviennent de toutes les vallées de la Champagne et donnent, par leur diversité, la possibilité à VRANKEN-POMMERY MONOPOLE de réaliser tous les assemblages indispensables à l'élaboration des vins sous ses Marques.

Cet important approvisionnement donne ainsi à VRANKEN POMMERY MONOPOLE les moyens d'assurer sa croissance et d'atteindre ses objectifs de ventes.

Concernant le vignoble portugais, Rozès SA et Quinta Do Grifo possèdent et exploitent un vignoble d'environ 235 ha dans le Douro, région de production délimitée du Vin de Porto, située à 130 km à l'est de la ville de Porto et qui va jusqu'à la frontière espagnole. Le domaine est situé au coeur des vignes les plus qualitatives de la région d'appellation et bénéficie ainsi du plus haut classement dans l'échelle des crus.

Concernant le vin rosé, le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE gère et exploite environ 4.000 ha dont environ 2.000 de vignobles.

En Provence, le vignoble couvre environ 300 ha dans le coeur de l'AOC Côtes de Provence, répartis sur trois sites différents ainsi, on rencontre une très grande diversité des sols qui donne aux vins des arômes très complexes et une grande finesse.

En Camargue, le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE possède et exploite environ 1.700 ha dans la zone des Sables.

Son vignoble est situé d'une part sur le cordon littoral qui sépare la mer de la plus grande lagune de France : « l'Étang de Thau » et d'autre part dans les sables du Golfe du Lion.

8.2 Normes environnementales

La prise en compte de l'environnement et de la Sécurité du Consommateur est une priorité du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE quelle que soit l'activité concernée (vignobles, production, etc...).

Suivant l'exemple donné par la Maison POMMERY dès 1998, VRANKEN-POMMERY PRODUCTION a obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001 pour l'ensemble de son activité de production sur son site de Tours sur Marne en 2005.

Les sites Château de Villeroy et Domaine de Jarras ont également obtenu la certification ISO 9001, respectivement depuis 1993 et 2009. Suivant cet exemple, la certification ISO 9001 est en cours d'obtention au Château La Gordonne.

8.1.5 Propriétés foncières

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE possède ou exploite, directement ou indirectement via ses filiales, de nombreuses parcelles de vignes tant en France qu'au Portugal.

Depuis le 31 Décembre 2010, le périmètre des propriétés foncières n'a pas connu d'évolution significative.

Le Domaine de Jarras met en place des actions s'inscrivant dans le cadre du référentiel ISO 14001 et est en cours de mise à niveau selon le référentiel ISO 22000 (sur la sécurité alimentaire).

Dans les faits, tous les sites ayant appliqué la norme ISO 14001, ont identifié leurs impacts potentiels sur l'environnement grâce à une « analyse environnementale » ayant permis de définir des priorités sur les points importants à maîtriser.

La société ROZES se préoccupe de l'environnement et dispose d'une unité de traitement des eaux usées, et maintient un registre permanent des analyses qui lui permettent l'application plus précise des normes et lois existantes.

En ce qui concerne la certification ISO 22000 (relative à la sécurité alimentaire) au niveau de la production et du commerce obtenue en avril 2010, elle vient d'être confirmée par un nouvel audit début 2011, ce qui conforte et met en valeur le travail fourni par les équipes.

Par ailleurs, le site de production de la société ROZES, la Quinta de Monsul, a reçu son « permis industriel » en septembre 2005, preuve du respect de l'environnement, de la sécurité et de l'hygiène ainsi que des conditions de travail.

Nous vous précisons également que les sites champenois de Tours sur Marne et de Reims ainsi que les sites Château de Villeroy, Domaine de Jarras et La Gordonne sont classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Les Domaines Viticoles du Château de Villeroy et le Domaine de Jarras sont également classés NATURA 2000, réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos terroirs.

Une veille réglementaire très fine sur la partie environnementale est suivie par le service qualité environnement Groupe et ce, par le biais d'un système d'abonnement par voie électronique, afin d'être toujours informé des évolutions réglementaires. Dans la mesure où celles-ci font partie des exigences du Groupe, l'information est rapidement transmise aux intéressés qui intègrent ces exigences dans leur analyse environnementale pour en assurer ensuite le suivi qui s'impose. Ce même type de veille réglementaire pour la partie produit et commercialisation du produit champagne au niveau national et international est mis à la disposition de chaque entité en tant que ressortissant de l'Union des Maisons de Champagne et par la Fédération des exportateurs en vins et spiritueux (FEVS) pour les autres produits. VRANKEN-POMMERY PRODUCTION a enrichi la veille réglementaire produit disponible par une veille réglementaire axée sur la sécurité alimentaire des produits par le biais d'un système d'abonnement par voie électronique similaire à celui utilisé pour l'environnement.

Un des grands principes de la démarche environnementale repose déjà depuis plusieurs années sur la réduction des consommations à la source.

Ainsi, tous les sites de production ont intégré cette prérogative dans leurs politiques environnementales et de nombreuses mesures de réduction de consommation d'eau et des investissements ont été réalisés.

Les sites de production ont su démontrer leurs efforts en matière de consommation d'eau en les diminuant de façon importante. Le site de Reims notamment a réduit sa consommation de 7,5 % en 2010 par rapport à 2009 alors qu'en 2009 cette baisse avait été de 12 %, et le site de Tours sur Marne de 50 % entre 2005 et 2008.

La recherche des économies de ressources ne s'arrêtera pas aux consommations d'eau puisque l'un des axes de travail actuel des sites est la réduction des consommations énergétiques. En effet, l'énergie ne peut aujourd'hui qu'être pensée et gérée de façon raisonnée et économe.

Un diagnostic énergétique complet a été réalisé en 2009 sur l'ensemble des sites champagne du Groupe ce qui a permis d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de réfléchir sur des investissements, de lancer des études afin de pouvoir mettre en oeuvre rapidement des actions de maîtrise de consommations d'énergie rentables économiquement.

Basé sur une analyse détaillée de l'existant et des données du site, l'audit a dressé une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie en nous amenant à décider des actions et investissements appropriés.

POMMERY déjà précurseur dans ce domaine a fait diminuer sa consommation énergétique de 8 % en moyenne sur les 3 dernières années grâce notamment à une nouvelle programmation des éclairages de la cave et la séparation des alimentations électriques du circuit visite du reste des caves. Parallèlement, un travail sur les économies de gaz a lui aussi été réalisé si bien que la consommation a baissé de 11 % en moyenne sur les 3 dernières années.

Au cours des dernières années, nous avons réalisé de nombreux progrès que ce soit au niveau du tri des déchets qui se fait désormais à 100 % en valorisation chez POMMERY ou au niveau du coût de leur traitement.

Afin d'être toujours plus performant sur la gestion de ses déchets, le Groupe travaille en partenariat avec les fournisseurs et prestataires en les impliquant et les mobilisant dans cette démarche. A cet effet, sont intégrées dans chacun de nos cahiers des charges des exigences en terme de développement durable.

Un travail d'optimisation des emballages de matières premières est réalisé au niveau des achats de matière afin de réduire les emballages utilisés ou de favoriser la réutilisation. C'est ainsi que depuis plus de 15 ans, le Groupe utilise des bouteilles allégées en poids de verre. Quand une bouteille de Champagne standard pèse 900g, une bouteille « allégée » pèse 50 à 60 g de moins. Depuis sa première utilisation, nous avons embouteillé sur le Groupe plus de 140 millions de bouteilles de ce type et ainsi économisé environ 8500 tonnes de verre.

La quantité d'énergie nécessaire pour fabriquer les bouteilles en verre a été réduite.

Il va de soi que dans la recherche de l'allègement, la qualité de la bouteille est restée inchangée, que la résistance à la pression a été testée et que la sécurité du consommateur est totalement préservée.

Toujours précurseur dans ce domaine, le Groupe teste déjà depuis deux campagnes les demi bouteilles allégées et travaille en collaboration avec les verriers sur un Magnum allégé aussi.

Afin d'économiser sur les transports de bouteilles, le groupe travaille depuis bientôt 10 ans avec des palettes de 7 rangs de bouteilles au lieu de 6 soit un gain de 4000 bouteilles par camion.

En tout, en considérant la réduction du nombre de transports de matières premières ainsi que la réduction de la consommation d'énergie chez le verrier, on peut estimer avoir évité 2500 tonnes de rejet de CO2 dans l'air.

Le Groupe ayant pour objectif « d'être reconnu comme le leader des maisons de Champagne pour la protection de l'environnement » a utilisé en 2010 les premières demie-bouteilles allégées de la Région.

Parmi tous les produits utilisant la bouteille allégée, le « POP Earth », décliné aussi en « POP Earth Rosé » est la conjonction de tous les efforts faits par la maison pour réduire les impacts du produit sur l'environnement. Il regroupe des raisins issus de la viticulture raisonnée, dans une bouteille allégée étiquetée sur du papier recyclé.

Ce management par la Qualité et l'Environnement prend aussi en compte, et de manière systématique, l'aspect primordial de la Sécurité du consommateur. Le Groupe a retenu une méthode reconnue et largement appliquée d'analyse de risques, qui est la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points).

Cette méthode a permis au Groupe d'aboutir à une analyse des risques dans toutes les sociétés qui est suivie, complétée et améliorée périodiquement.

Cette analyse définit :

- Le risque potentiel Consommateur,
- Les mesures préventives prises,
- Les limites à ne pas dépasser pour préserver la Sécurité Alimentaire,
- Les règles de surveillance et de contrôle,
- Les actions correctives à entreprendre en cas de dépassement des limites fixées.

Les sites du Groupe sont protégés de tous risques sur les produits par des systèmes de contrôle, de surveillance et de vidéosurveillance, tous les locaux à risques étant sous alarmes permanentes reliées en télésurveillance.

L'ensemble des données Qualité, Environnement, Sécurité Alimentaire, Sécurité des Hommes et des Biens, sont enregistrées et suivies par les responsables de processus, ce qui permet au Groupe de se fixer des objectifs, des indicateurs et des cibles.

Ainsi, lors des réunions mensuelles du Comité de Pilotage, ces indicateurs sont étudiés et analysés et des plans d'actions sont prévus afin de constater l'amélioration permanente des différentes entreprises du Groupe.

Afin de mener à bien ces différentes missions (communiquer la politique Qualité Environnement, animer le système mis en place, gérer les non-conformités, suivre les actions correctives mises en place...), chaque Directeur d'entité a nommé un responsable Qualité – Environnement. Un responsable Qualité – Environnement est également présent au niveau du Groupe afin d'apporter son soutien auprès des entités en place et d'assurer le suivi des audits.

Quant à la Sécurité du personnel, elle est parfaitement intégrée grâce à une évaluation des risques professionnels à toutes les étapes des différentes activités du Groupe, conduisant à l'élaboration d'un « Document Unique », revu périodiquement. Les points à risque sont enregistrés et suivis dans un seul et unique objectif : trouver des améliorations en interne ou en concertation avec les organismes officiels. Les actions à entreprendre sont étudiées lors des réunions de CHSCT et un bilan annuel est établi.

Les chefs de service expliquent à tout nouvel embauché dès son intégration les règles élémentaires de Sécurité et l'informent des règles de conduite et de circulation à suivre à l'intérieur des différents établissements.

Le Groupe tient également un rôle majeur dans le Vignoble en informant l'ensemble des intervenants Champenois sur la prise en compte des différentes problématiques environnementales et des exigences réglementaires ou préfectorales. Au travers de ses équipes, il apporte l'analyse et la compétence nécessaires pour fournir le soutien et l'aide technique souhaités par ses partenaires vigneron. L'équipe du vignoble organise par exemple des journées techniques ouvertes aux partenaires de la Maison sur des thèmes comme la réduction des intrants et de la Viticulture Durable.

Ainsi, dans le cadre d'une démarche de viticulture raisonnée, d'un enherbement maîtrisé, le Groupe reste ouvert à toute information et pratique mises en place en interne pour en faire bénéficier l'ensemble des acteurs Champenois.

Des réunions techniques d'information dirigées par le Directeur des Vignobles avec l'appui des ingénieurs agronomes de l'interprofession permettent d'apporter l'aide nécessaire et voulue aux différents vignerons motivés par notre démarche.

Les améliorations mises en place par les partenaires du Groupe confortent ses propres améliorations. C'est ainsi que la maîtrise de l'environnement sera réellement prise en compte. Au niveau de DOMAINES LISTEL, une analyse complète des résidus de spécialités phytosanitaires sur les vins est effectuée sur chaque millésime.

Pour la plupart des matières actives, la limite de détection est de un centième de partie par million.

Les résultats démontrent que les vins LISTEL sont exempts de résidus issus des applications phytosanitaires.

Cela confirme s'il en était besoin que DOMAINES LISTEL pratique depuis toujours une Viticulture Durable, protectrice du milieu naturel et des consommateurs.

Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE montre une réelle volonté d'être une entreprise citoyenne, et le démontre au quotidien, en participant aux travaux initiés en 2003 par le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, au travers du Pacte Mondial (« Global Compact ») dans lequel Monsieur Paul-François Vranken, Président de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, s'est engagé.

Ce pacte mondial s'appuie sur des principes forts et s'oriente vers quatre axes majeurs :

- Les Droits de l'Homme : par la promotion et le respect de la protection du Droit International pour les Droits de l'Homme.
- Les Normes du travail : respect de la liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective ; élimination du travail forcé et obligatoire sous toutes ses formes ; abolition du travail des enfants ; élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- L'Environnement : application du principe de précaution ; promotion d'une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; favoriser la mise au point et diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Lutte contre la corruption : agissement contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Une fois par an, le Groupe communique sur le site du « Global Compact » (US) et sur celui des « Amis du Pacte Mondial » (F) les actions menées en accord avec ces principes.

En 2010, dans le cadre de notre engagement sociétal, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a aussi souhaité participer à l'Opération « Plantons pour la Planète » lancée par le programme des Nations Unies pour l'Environnement et soutenue par le Prix Nobel de la Paix 2004, Wangari Maathai, en se tournant vers PLANETE URGENCE et son programme « Urgence Climat 1 € = 1 arbre » pour la mise en place des actions concrètes de reforestation de la mangrove indonésienne sur l'île de Sumatra.

Se fixant pour objectif la plantation de 10 000 arbres par an, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'est engagé à partir de 2010 à soutenir ce programme sur une durée de 5 ans.

Finalement, afin d'informer les clients de l'intégration du Groupe dans les prérogatives actuelles, un rapport de développement durable appelé « Environnement, Ethique et Gouvernance » a été édité pour la première fois en 2007 et mis en ligne sur le site du « Global Compact ». Celui-ci regroupe les principales actions réalisées en matière de développement durable et confirme l'engagement du Groupe vers le Global Compact. Une nouvelle version de ce document devrait paraître en 2011.

9.1 Examen de la situation financière des exercices 2009 et 2010

Se référer aux sections 20.1 « Comptes consolidés » et 26.3.2 « Rapport de gestion du Conseil d'Administration », partie I « Activités et résultats »

9.2 Examen du résultat opérationnel courant

Se référer à la section 26.3.2 « Rapport de gestion du Conseil d'Administration », partie I « Activités et résultats »



10

10.1/10.2
10.3/10.4/10.5

Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux courants et non courants

K€	31/12/2010	31/12/2009 Publié
Capitaux non courants	733 998	396 187
Fonds propres consolidés	311 061	251 871
Emprunts et dettes financières non courants	422 937	144 316
Capitaux courants	136 302	431 571
Emprunts et concours bancaires courants	132 726	423 786
Net actifs/passifs financiers courants (1)	3 576	7 785
Trésorerie	7 400	4 795
Endettement financier net	551 839	571 092

(1) Relatifs à IAS 39 - Instruments financiers et appliqué au 1er Janvier 2005

10.2 Flux de trésorerie

K€, en normes IFRS	31/12/2010	31/12/2009 Publié
Flux issus des activités opérationnelles	34 043	6 428
« dont Marge brute d'autofinancement »	27 437	26 959
Flux issus de l'investissement	-11 241	- 77 729*
Flux issus du financement	-27 408	78 536

* Dont intégration Listel

Les flux issus des activités opérationnelles résultent de la Marge Brute d'Autofinancement pour 27,4 M€ et de la réduction du Besoin en Fonds de Roulement pour 6,6 M€.

Les flux issus de l'investissement correspondent aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles. Voir détail en Section 5.2 – « Investissements », et également dans le « tableau de financement par analyse des flux de trésorerie » des comptes consolidés au 31 décembre 2010, Section 20 – « Informations Financières ». Par ailleurs, le risque de liquidité est présenté au paragraphe 4.2.1 du présent Document de Référence.

10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

Se reporter à la note 21 « Emprunts, Dettes Financières et Concours Bancaires » des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2010, à la Section 20 – « Informations Financières ».

10.5 Source de financement attendue pour les investissements futurs.

Les investissements envisagés pour 2011 seront financés par fonds propres et recours à des financements bancaires.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant.

11

Recherche et développement, brevets et licences

Pour ce qui concerne les brevets et licences, se reporter à la section 6.4.

Pour ce qui concerne la recherche et le développement, se reporter d'une manière générale aux sections 6 et 8.2.

Néanmoins, il est à noter que la recherche fondamentale du cycle viticole est assurée par l'interprofession. Le contrôle qualité continue de faire l'objet de développements et d'actions spécifiques en interne. La recherche appliquée du cycle est assurée par les laboratoires du Groupe. Ces mêmes laboratoires s'assurent du respect réglementaire relatif aux vins ainsi que de l'application des cahiers des charges.

Les recherches «aval» en packaging, marketing et logistique sont permanentes. Elles sont prises en charge par l'entreprise en liaison avec des bureaux d'études spécialisées.

Au plan interne, trois personnes sont affectées à ce développement.

12

Information sur les tendances

L'activité sur le premier trimestre 2011 progresse à un rythme soutenu de 6 %.

La branche d'activité du Champagne connaît un bon début d'année, notamment dans les réseaux traditionnels. L'Export connaît historiquement une saisonnalité plus forte, et les tendances sur cette période ne peuvent être extrapolées en année pleine.

En ce qui concerne la Branche d'activité des Vins des Sables et de Provence, la baisse du premier trimestre est uniquement liée à un décalage d'opérations auprès de la Grande Distribution et devrait être majoritairement compensée au premier semestre. La stratégie d'amélioration du Mix au profit du développement des ventes des Marques des Domaines Listel et du Château La Gordonne se poursuit.

Les premières tendances de l'exercice confortent le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE dans ses perspectives de croissance d'activité et de marge opérationnelle.

13

Prévisions ou estimations du bénéfice

Néant.

14.1 Information concernant les membres des organes d'administration

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration

La Société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, société animatrice du Groupe, est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Président assure également la fonction de Directeur Général, le Conseil ayant décidé, en sa séance du 14 Juin 2002, de ne pas opter pour une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration du 9 Juin 2010 qui a reconstitué son bureau à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du même jour a confirmé cette option et réélu Monsieur Paul-François VRANKEN aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société.

Les statuts de la Société ont été mis en conformité, le 11 juin 2007, avec les nouvelles dispositions de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, et notamment celles relevant de l'article 32 de ladite loi fixant les conditions, pour le Conseil d'Administration, d'être également composé d'un Administrateur représentant les Salariés Actionnaires.

Entre autres évolutions, le Conseil a notamment acquis la possibilité de créer des Comités d'Etudes auxquels il peut confier la préparation de certains travaux nécessitant, avant toute mise en oeuvre du processus de décision, des études précises de nature à garantir la parfaite information des Administrateurs.

En 2010, le Conseil d'Administration de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE était composé de 11 membres, tous personnes physiques de nationalité française, exception faite pour ce dernier critère de Monsieur Roger VIATOUR de nationalité belge.

Au regard des critères définis et retenus par le rapport MIDDLE NEXT relatif à l'indépendance des Administrateurs, trois des onze Administrateurs composant ledit Conseil étaient indépendants.

Au 31 Décembre 2010, le conseil d'administration était composé comme suit :

	Première nomination	Dernière nomination	Expiration du mandat	Nombre d'actions de la Société détenues	Adresse professionnelle de correspondance
Paul François VRANKEN (64 ans) Président Directeur Général	1988	2010	2016	5.325	5, Place Général Gouraud – B.P. 1049 – 51689 REIMS CEDEX 2
Roger ROCASSEL (79 ans) Administrateur (*)	1988	2010	2016	1.076	
Roger VIATOUR (71 ans) Administrateur	1997	2010	2016	2	
Dominique PICHART (52 ans) Administrateur	1997	2010	2016	983	5, Place Général Gouraud – B.P. 1049 – 51689 REIMS CEDEX 2
Christian GERMAIN (64 ans) Administrateur	2001	2010	2016	5	
Jacques GAUTHIER (84 ans) Administrateur (*)	2001	2010	2016	10	
Paul BAMBERGER (41 ans) Administrateur	2005		2011	3.858	5, Place Général Gouraud – B.P. 1049 – 51689 REIMS CEDEX 2
Maïlys VRANKEN-THIERRY (32 ans) Administrateur	2009		2015	10	5, Place Général Gouraud – B.P. 1049 – 51689 REIMS CEDEX 2
Nathalie VRANKEN (46 ans) Administrateur	2010		2016	5	5, Place Général Gouraud – B.P. 1049 – 51689 REIMS CEDEX 2
Bernard MARY (63 ans) Administrateur (*)	2010		2016	20	
James GUILLEPAIN (64 ans) Administrateur	2010		2016	10	

(*) Administrateurs indépendants
Source Code de Gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites - MIDDLE NEXT :
« Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptibles d'altérer l'indépendance du jugement »).

Le Conseil n'est composé d'aucun Administrateur nommé par les salariés.

Parmi les membres du Conseil, 3 Administrateurs exerçaient une fonction de direction dans la Société ou dans le Groupe au 31 décembre 2010 et 8 d'entre eux avaient un lien particulier avec la Société (lien familial, lien économique).

14.1.2 Principales activités exercées à titre professionnel dans d'autres sociétés (hors mandats détenus au sein du Groupe)

Monsieur Paul-François VRANKEN exerce à titre principal la fonction de Président et Directeur Général de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

En marge, et à titre principal, il est également Président de la SAS COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE (C.H.C) qui constitue la holding détentrice de la majorité du capital du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Monsieur Paul BAMBERGER exerce les fonctions de Directeur Général de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et de Directeur Général de la société POMMERY.

Monsieur Dominique PICHART exerce les fonctions de Directeur Général de la société Champagne CHARLES LAFITTE, de Chef de Caves et de Directeur Général Délégué aux approvisionnements en raisins au sein de la société VRANKEN-POMMERY PRODUCTION.

Monsieur Christian GERMAIN exerce la fonction de Gérant de la S.C.E.V. VIGNOBLES GERMAIN.

Monsieur Jacques GAUTHIER exerce les fonctions de Membre du Comité d'Audit de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Madame Mailys VRANKEN-THIERRY exerce les fonctions de Contrôleur de gestion et de Gestion des Marques au sein de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE. Elle exerce, par ailleurs, les fonctions de Membre du Comité d'Audit de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Madame Nathalie VRANKEN exerce les fonctions de Président Directeur Général de la société BISSINGER & Co et de Gérante de la société NICO.

Monsieur James GUILLEPAIN exerce, à titre indépendant, la fonction de Conseiller de Monsieur Paul-François VRANKEN.

Monsieur Bernard MARY exerce les fonctions d'Associé Gérant de la société LE CLOS BARROIS et a été nommé Président du Comité d'Audit de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Messieurs Roger VIATOUR et Roger ROCASSEL n'exercent quant à eux plus aucune activité professionnelle, exception faite des mandats en cours dont la liste figure en section 26.3.2.

14.1.3 Liste des mandats exercés par les Administrateurs au sein et hors du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Se référer aux Tableaux présentés dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration présenté en Section 26.3.2, partie XVIII « Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux ».

14.1.4 Expertise des Administrateurs Directeurs Généraux en matière de gestion

L'expertise des Administrateurs Directeurs Généraux provient notamment, en matière de gestion, des expériences suivantes :

- Pour Monsieur Paul-François VRANKEN, de la fondation, du développement et de la gestion de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et des différentes filiales de son Groupe depuis leur création ;
- Pour Monsieur Paul BAMBERGER, de ses fonctions de direction dans le domaine du financement d'entreprises dans des établissements bancaires et d'audit financier, jusqu'en 2002 et au sein du Groupe depuis ;
- Pour Monsieur Dominique PICHART, de sa qualité de chef de caves et oenologue de la Maison VRANKEN depuis sa création.

14.1.5 Nature des liens familiaux existants entre les personnes siégeant au Conseil d'Administration

Les seuls liens familiaux existants entre les membres du Conseil d'Administration ou entre les membres du Conseil d'Administration et les autres principaux cadres dirigeants de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, sont les suivants :

- Monsieur Paul BAMBERGER, Directeur Général de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et Directeur Général de la société POMMERY, est le beau-frère de Monsieur Paul-François VRANKEN ;
- Madame Nathalie VRANKEN, Administrateur, est la femme de Monsieur Paul-François VRANKEN ;
- Madame Mailys VRANKEN-THIERRY, Administrateur, est la fille de Monsieur Paul-François VRANKEN.

14.1.6 Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices

A la connaissance de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE n'a été l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices.

14.1.7 Faillite, mise sous séquestre ou liquidation à l'encontre des membres des organes d'Administration ou de direction

A la connaissance de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre, ou liquidation au cours des cinq derniers exercices.

14.1.8 Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes d'administration ou de direction

A la connaissance de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq derniers exercices.

14.1.9 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration - Comités du Conseil d'Administration

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a décidé d'examiner le contenu du Code MIDDLE NEXT de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites et notamment sa compatibilité avec la structure du Groupe.

Néanmoins, compte tenu du bon déroulement des réunions du Conseil et des sujets traités, il n'a pas été jugé utile à ce jour d'instituer un Règlement Intérieur au sein du Conseil d'Administration.

En effet, le Code MIDDLE NEXT recommande, au paragraphe « Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil », de se doter d'un règlement intérieur du Conseil afin de préciser aux Administrateurs différents points qui sont déjà fixés par les articles 15, 18 et 19 des statuts de la Société, à savoir le rôle du Conseil, les opérations soumises à son autorisation préalable, sa composition, son fonctionnement, la confidentialité de ses réunions...

De même, le Président rappelle, à chaque nouvelle nomination, les obligations des Administrateurs, à savoir, loyauté, non-concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention...

Toutefois, le Conseil d'Administration n'exclut pas d'y recourir si cela s'avère nécessaire pour l'amélioration des travaux des Administrateurs et/ou du fonctionnement du Conseil.

Pour autant, en raison de la cotation en Bourse de la Société et de la présence de représentants du personnel aux séances du Conseil d'Administration, la réunion du Conseil d'Administration qui comprend, en son ordre du jour, l'arrêté des comptes ou toute autre question emportant communication d'informations susceptibles d'être utilisées sur le Marché, se tient nécessairement après la clôture des marchés afin d'éviter tout acte constitutif d'un délit d'initié.

En dehors de cette prise de précautions, les Administrateurs sont informés et s'engagent à respecter les dispositions légales interdisant ou restreignant leur intervention sur les opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

En application de l'Ordonnance n°2008-1278 transposant à l'article L 823-19 du Code de Commerce les dispositions de la Directive Européenne du 17 mai 2006 concernant le contrôle légal des comptes dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place, au cours de l'exercice 2010, un Comité d'Audit ayant pour objet d'assurer le suivi du processus d'élaboration financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil d'Administration de la Société n'a pas estimé opportun, à ce jour, d'instituer d'autres comités spécialisés.

Pour autant, le Conseil pourra, si la nécessité l'exige, mettre en place un ou plusieurs autres Comités lui permettant d'avancer plus efficacement dans ses travaux.

Quant à l'évaluation du fonctionnement du Conseil, aucune évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'Administration n'a été réalisée au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2010. Une telle évaluation n'a pas été jugée nécessaire compte tenu du bon déroulement des séances du Conseil que celles-ci soient relatives aux décisions prises à l'échelle de la Société ou celle du Groupe dans son ensemble.

Enfin, aucune réclamation quant aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2010, ni au cours des exercices antérieurs.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale

Il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

Il est toutefois précisé, à titre d'information, qu'a été conclu entre la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE, principal Actionnaire de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, présidée par Monsieur Paul François VRANKEN, lui-même Président Directeur Général de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, en date du 21 avril 2006 modifié par avenant du 20 décembre 2006, un contrat de stratégie d'entreprise et de prestations de services au titre duquel, contre juste rémunération, la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE fournit à VRANKEN-POMMERY MONOPOLE une aide en matière de gestion, de direction, de contrôle financier et d'administration générale d'entreprise, relative notamment :

- à la stratégie commune à l'ensemble des sociétés composant le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- à la direction administrative et financière du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- au développement et marketing produits du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- au développement de la logistique et de la planification de la production du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- à l'organisation des vignobles du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- à la direction des ressources humaines du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- au développement des achats et des investissements du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Pour ce faire, COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE s'est obligée à mettre les moyens humains nécessaires pour fournir à VRANKEN-POMMERY MONOPOLE des prestations de qualité pour le moins comparables à ce qu'elle pourrait obtenir auprès de prestataires indépendants.

L'objectif de ce contrat de prestations de services est de centraliser quelques fonctions de contrôle, de stratégie et d'organisation au niveau de la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE, afin de créer des synergies profitables à l'ensemble de ses participations.

En aucun cas la mise en oeuvre de ce contrat ne saurait nuire à l'autonomie de gestion de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.



15.1 Montant des rémunérations et avantages versés

Les Présidents et Directeurs Généraux des principales sociétés du Groupe sont en principe rémunérés au titre de leur mandat social, mais certains exercent néanmoins une activité technique distincte de leur mandat.

Des avantages en nature leur sont parfois accordés en sus de leur rémunération, principalement lorsque les contraintes de l'exercice de leur activité l'exigent. En ce qui concerne d'éventuels programmes de stocks options, aucun n'a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires au profit des dirigeants et/ou cadres de la Société.

Les Administrateurs de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE perçoivent des jetons de présence depuis l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Il a été décidé que les jetons de présence seront répartis entre les Administrateurs selon leur participation aux travaux du Conseil, d'une part, et au prorata de leur présence effective aux réunions du Conseil, d'autre part, pour l'exercice 2010 et pour l'avenir.

15.1.1 Montant des rémunérations et avantages versés en 2010 au dirigeant mandataire social de la Société au titre de ses fonctions et/ou mandats au sein de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et/ou des sociétés filiales que contrôle la Société au sens des dispositions de l'article L. 266-6 du Code de Commerce et/ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la Société :

Se référer au Rapport de gestion présenté à l'Annexe 26.3.2 du présent Document de Référence, partie XVII.

15.1.2 Montant des rémunérations et avantages versés en 2010 aux mandataires sociaux de la Société au titre de leurs fonctions et/ou mandats au sein de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et/ou des sociétés filiales que contrôle la Société au sens des dispositions de l'article L. 266-6 du Code de Commerce :

Se référer au Rapport de gestion présenté à l'Annexe 26.3.2 du présent Document de Référence, partie XVII.

15.1.3 Actions gratuites :

A ce jour, aucune résolution tendant à l'attribution d'actions gratuites au profit des dirigeants et du personnel de la Société ou de certaines sociétés qui lui sont liées n'a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

15.1.4 Informations sur les stock-options :

En ce qui concerne les options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie par le Conseil d'Administration.

De même, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au profit des salariés du Groupe. Par ailleurs, et en corollaire de ce que dessus, aucune option n'a été levée au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et/ou par les salariés.

15.1.5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2010, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE n'a accordé aucun prêt ni aucune garantie au bénéfice de l'un ou l'autre des membres du Conseil d'Administration.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages :

Le montant global des engagements de retraite provisionné dans les comptes au 31 décembre 2010, au bénéfice des dirigeants ou mandataires sociaux, s'élève à la somme de 238.383 €.



Pour plus de détails, se reporter à la section 26.1.1 « Rapport du Président du Conseil d'Administration » et à la section 26.3.2 « Rapport de Gestion du Conseil d'Administration », parties XII et suivantes, ainsi qu'à la section 14 « Organes d'Administration de direction et de surveillance et Direction Générale ».

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Selon les dispositions mêmes de l'article 19 des statuts de la Société, « le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.../...Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles ».

Pour pouvoir siéger au Conseil, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société, pendant toute la durée de son mandat, et ce, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

L'ensemble des charges de personnel, hors frais spécifiques, engagés par la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE dans le cadre de sa mission, fait l'objet d'une refacturation à l'Euro l'Euro de la masse salariale chargée (tous avantages en nature et droits acquis compris) de l'ensemble des postes concernés par ladite mission selon une grille de répartition annexé à la convention, augmentée d'une marge de 5 % destinée notamment à couvrir les frais de structure attachés auxdits postes.

Le paiement des prestations servies fait l'objet d'acomptes mensuels corrigés en fin d'exercice.

De ce fait, certains cadres qui émargeaient au registre du personnel de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, ont été transférés de la Société sur la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE, ce qui permet à la Société d'en partager le coût avec d'autres filiales de la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE.

Il est toutefois précisé que si la convention de stratégie d'entreprise et de prestations de services devait être remise en cause pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des personnes transférées sur la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE et/ou dont la rémunération est transférée sur la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE, réintégreraient leur poste d'origine et/ou seraient réintégrés dans leur rémunération antérieure au transfert. Il est également précisé que les droits acquis des personnes ainsi transférés jusqu'à la date de transfert resteraient à la charge de leur société d'origine.

Monsieur Paul-François VRANKEN, Président de la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE et Président Directeur Général de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE n'a pas pris part au vote de cette convention, celle-ci relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

16.1 Date d'expiration du mandat des Administrateurs

Se reporter à la section 14 « Organes d'Administration de direction et de surveillance et Direction Générale ».

16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle stratégie d'entreprise et de prestations de services, la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a conclu le 21 avril 2006, une convention de stratégie d'entreprise et de prestation de services avec la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE modifiée par avenant du 20 décembre 2006, au titre de laquelle la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE apporte à la Société une aide en matière de gestion, de direction, de contrôle financier et d'administration générale d'entreprise notamment :

- à la stratégie commune à l'ensemble des sociétés composant le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- à la direction administrative et financière du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, y compris le suivi comptable et juridique,
- au développement et au marketing des produits du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- au développement de la logistique et de la planification de la production du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- à la direction des ressources humaines du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- au développement des achats et des investissements du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,
- à l'organisation des vignobles du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Cette convention a été initialement autorisée par le Conseil d'Administration du 21 avril 2006, son avenant ayant quant à lui été autorisé par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2006.

Au titre de cette convention, la société COMPAGNIE POUR LE HAUT COMMERCE s'est engagée notamment à servir toutes prestations afin d'orienter et aider la Société et ses filiales dans les domaines susvisés.

16.3 Comités d'Audit et Comité de Rémunération

Les éléments d'information sur la composition et le fonctionnement du Comité d'Audit figurent au paragraphe II-2 du Rapport de Président du Conseil d'Administration sur les acteurs du contrôle interne, présenté en 26.1.1 du présent Document de Référence.

Aucun autre comité spécialisé, notamment comité de rémunération n'a été constitué en tant que tel au sein des organes d'administration de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE. Néanmoins, le Conseil d'Administration peut, en cas de nécessité et en fonction de l'évolution de ses travaux, constituer un ou plusieurs autres comités.

16.4 Gouvernement d'entreprise

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE se conforme en tout état de cause au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France dont les modalités sont explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne qui sera présenté à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 8 juin 2011.

Pour cette section du document, se reporter à la section 14 « Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction Générale », ainsi qu'à la section 26.1.1 « Rapport du Président du Conseil d'Administration ».

Néanmoins, en complément des informations visées à ladite section 14, concernant plus particulièrement le Conseil d'Administration, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, dans le cadre des procédures de contrôle interne, a estimé nécessaire d'instaurer d'autres niveaux de contrôle.

Outre le Conseil d'Administration et la Direction Générale qui sont par nature des acteurs du contrôle interne, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a institué un Comité de Direction Groupe et un Comité d'Audit, qui vous sont détaillés dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, présenté à la section 26.1.1, Partie II-2 « Les Acteurs du contrôle interne ».

17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site :

Les chiffres présentés ci-dessous sont établis pour les exercices 2008, 2009 et 2010, par catégorie de salariés et par type de contrat (durée déterminée ou indéterminée).

Compte tenu de la saisonnalité des ventes et des périodes de surcroît temporaire d'activité, notamment en période de vendange comme pendant les fêtes de fin d'année, seuls les effectifs moyens de l'année seront indiqués en raison de leur meilleure représentativité.

17.1.1 Société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

	2008			2009			2010		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Cadres et assimilés	130.4	0.7	131.1	130.3	2.2	132.5	132.6	0.7	133.3
Agents de Maîtrise	35.6	1.1	36.7	35.5	0.0	35.5	36.1	0.0	36.1
Employés	35.9	6.1	42.0	37.3	15.4	52.7	39.3	13.4	52.7
Ouvriers	2.6	0.3	2.8	2.4	0.0	2.4	2.4	0.3	2.7
Ensemble	204.5	8.2	212.6	205.5	17.6	223.1	210.4	14.4	224.8

Les salariés de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE assurent l'ensemble des fonctions supports ainsi que l'ensemble des activités commerciales. Établis sur les sites de Reims principalement et de Paris pour une partie des équipes commerciales, il n'a cependant pas été jugé opportun de présenter une répartition des salariés site par site.

17.1.2 Société POMMERY

	2008			2009			2010		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Cadres et assimilés	9.9	0.0	9.9	10.3	0.0	10.3	10.8	0.0	10.8
Agents de Maîtrise	10.1	0.0	10.1	7.3	0.0	7.3	5.4	0.0	5.4
Employés	0.0	9.3	9.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ouvriers	56.1	18.6	74.7	57.4	11.2	68.6	56.4	18.7	75.1
Ensemble	76.1	27.8	103.9	75.0	11.2	86.2	72.6	18.7	91.3

L'ensemble des salariés de la société POMMERY. exerce son activité (essentiellement de la production) sur le site de Reims.

17.1.3 Société VRANKEN-POMMERY PRODUCTION (alors dénommée Société CHAMPAGNE VRANKEN)

	2008			2009			2010		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Cadres et assimilés	15.2	0.1	15.3	19.3	0.0	19.3	19.2	0.0	19.2
Agents de Maîtrise	11.9	0.0	11.9	11.9	0.0	11.9	13.0	0.0	13.0
Employés	4.0	0.3	4.3	4.0	0.0	4.0	4.0	0.0	4.0
Ouvriers	66.5	12.4	78.9	81.9	8.2	90.1	82.2	10.5	92.7
Ensemble	97.6	12.8	110.4	117.1	8.2	125.3	118.4	10.5	128.9

L'ensemble des salariés de la société VRANKEN-POMMERY PRODUCTION exerce ses activités (essentiellement de la production) sur le site de Tours sur Mame. Depuis le 1er janvier 2009 et dans le cadre de la location gérance du fond de commerce de la Maison Champagne Charles Lafitte, la société VRANKEN-POMMERY PRODUCTION a repris tout le personnel de Champagne Charles Lafitte à la date de signature du bail.

17.1.4 Société VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES :

	2008			2009			2010		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Cadres et assimilés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Agents de Maîtrise	5.8	0.0	5.8	5.8	0.0	5.8	5.8	0.0	5.8
Employés	0.7	0.0	0.7	0.7	0.0	0.7	0.7	0.0	0.7
Ouvriers	19.8	8.2	28.0	18.2	8.0	26.2	18.4	7.5	25.9
Ensemble	26.3	8.2	34.5	24.7	8.0	32.7	24.9	7.5	32.4

L'ensemble des salariés de la société VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES exerce quant à eux leurs activités viticoles sur l'ensemble des surfaces de vignes appartenant aux différentes sociétés du Groupe ou exploitées par elles.

17.1.5 Portugal (Sociétés ROZES S.A. et Quinta do grifo)

	2008			2009			2010		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Cadres et assimilés	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Agents de Maîtrise	11	0	11	11	0	11	12	0	12
Employés	4	0	4	4	0	4	5	0	5
Ouvriers	44	13	57	42	11	53	44	0	52
Ensemble	60	13	73	58	11	69	62	8	70

17.1.6 Domaines LISTEL

	2008			2009			2010		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Cadres et assimilés	24	0	24	25	0	25	23.9	0	23.9
Agents de Maîtrise	33.7	0.9	34.6	35.1	0.9	36	34.5	1	35.5
Employés	9.4	0	9.4	8.2	1	9.2	8.2	0	8.2
Ouvriers	115.8	86.3	202.1	122.4	97.5	219.8	127.5	97.2	224.7
Ensemble	182.9	87.2	270.1	190.6	99.4	290	194.1	98.2	292.3

* Les effectifs Domaines Listel tiennent compte de l'intégration de la société SDFP, par suite d'une Transmission Universelle du Patrimoine de la société SDFP au profit de DOMAINES LISTEL.

S.D.F.P (avant Transmission Universelle du Patrimoine de SDFP au profit de Domaines Listel, soit les 6 premiers mois de l'année 2008) :

	2008		
	CDI	CDD	TOTAL
Cadres et assimilés	1	0	1
Agents de Maîtrise	1	0	1
Employés	0.5	0	0.5
Ouvriers	3.3	0	3.3
Ensemble	5.8	0	5.8

17.1.7 Les Sables de QUATRET

	2008			2009			2010		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Cadres et assimilés	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Agents de Maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Employés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvriers	2.3	4.2	6.5	2.2	3.7	5.9	2	4	6
Ensemble	3.3	4.2	7.5	2.2	3.7	5.9	2	4	6

17.1.8 Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE Effectif total (*)

	2008			2009			2010		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Cadres et assimilés	197	1	197	204	2	206	232	1	233
Agents de Maîtrise	78	1	79	75	0	75	107	1	108
Employés	74	16	89	81	15	96	97	14	111
Ouvriers	208	53	261	203	39	242	337	146	483
Ensemble	558	71	628	563	56	619	773	162	935

(*) Les effectifs s'entendent des effectifs de toutes les filiales françaises et étrangères.

Les effectifs moyens des filiales sont ceux calculés par la DRH.

(**) Les effectifs 2010 tiennent compte de l'intégration de la société DOMAINES LISTEL et les Sables de QUATRET au sein du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

17.2 Participations et stock-options :

En ce qui concerne les informations relatives à la participation détenue par les mandataires sociaux dans le capital social de l'émetteur, se reporter à la Section 14.1.2. En ce qui concerne les informations relatives aux options pouvant exister sur les actions, se reporter à la Section 15.1, en ce qui concerne les mandataires sociaux et dirigeants.

17.3 Participation des salariés au capital :

17.3.1 Participation des salariés dans le capital de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE :

La participation des salariés au capital social au 31 décembre 2010, entendue au sens des dispositions de l'article L 225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, est non significative. Néanmoins, les actions détenues par les salariés de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE ou des sociétés qui lui sont liées sont au nombre de 10.532 actions au 31 décembre 2010. Considérant que le nombre total d'actions composant le capital de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'élève à 6.702.814 actions, la participation des salariés au capital représente 0,16 % du capital total.

Il est à noter que cet état ne tient compte ni de la détention des Administrateurs ni des titres éventuellement acquis individuellement et directement par les salariés sur le Marché EURONEXT. Par ailleurs, aucun accord prévoyant une participation des salariés dans le capital n'a été conclu avec les salariés au 31 décembre 2010.

17.3.2 Participation et intéressement :

• Participation :

La Société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a conclu, en date du 24 juin 2003, avec l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel un accord de participation.

Au titre dudit accord, et au cours des cinq derniers exercices, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE déclare qu'aucune somme n'a été attribuée.

• Intéressement :

La Société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a conclu, en date du 18 juin 2009, et toujours en partenariat avec les Institutions Représentatives du Personnel un nouvel accord d'intéressement portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011.

Au cours des trois derniers exercices, la somme attribuée à ce titre s'est élevée à :

2008	2009	2010
587.399 €* Dont 11.518€ de forfait social.	0€	584.403€** Dont 33.079€ de forfait social.

Au 31 décembre 2010, le capital de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'élève à 100.542.210 € ; il est composé de 6.702.814 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 15 € chacune, représentant 10.398.667 de droits de vote.

18.1 Répartition du capital de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au 31 décembre 2010 :

	Actions auto détenues sans droit de vote	Actions simples à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
P.F. VRANKEN		(*) 1.140	4.185	0,079%	9.510	0,091%
CHC (**)		1.024.160	3.727.235	70,887%	8.478.630	81,536%
Public et divers		1.875.007	17.760	28,238%	1.910.527	18,373%
VRANKEN-POMMERY MONOPOLE	53.327			0,796%		
TOTAL (***)	53.327	2.900.307	3.749.180	100,00%	10.398.667	100,00%

(*) Actions inscrites au nominatif.

(**) CHC est une société holding contrôlée par Monsieur Paul-François VRANKEN à hauteur de 80 % au 31 décembre 2010

(***) Sur 6.702.814 actions

Variation significative de l'actionnariat au cours des 3 derniers exercices

Afin de permettre une comparaison aisée dans l'évolution du capital au cours des trois dernières années, sont rappelées ci-après les répartitions du capital constatées respectivement au 31 décembre des années 2009 et 2008.

Ainsi, au 31 décembre 2009, l'actionnariat de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE était composé de la façon suivante :

	Actions auto détenues sans droit de vote	Actions simples à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
P.F. VRANKEN		(*) 1.293	4.032	0,079%	9.357	0,090%
CHC (**)		1.024.160	3.727.235	70,887%	8.478.630	81,542%
Public et divers		1.875.620	17.144	28,238%	1.909.908	18,368%
VRANKEN-POMMERY MONOPOLE	53.330			0,796%		
TOTAL (***)	53.330	2.901.073	3.748.411	100,00%	10.397.895	100,00%

(*) Actions inscrites au nominatif.

(**) CHC est une société holding contrôlée par Monsieur Paul-François VRANKEN à hauteur de 80 % au 31 décembre 2009

(***) Sur 6.702.814 actions

Au 31 décembre 2008, l'actionnariat de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE était composé de la façon suivante :

	Actions auto détenues sans droit de vote	Actions simples à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
P.F. VRANKEN		(*) 1.496	2.689	0,079%	6.874	0,092%
CHC (**)		1.466.300	2.266.940	70,887%	6.000.180	80,068%
Public et divers		1.457.394	14.687	27,952%	1.486.768	19,840%
VRANKEN-POMMERY MONOPOLE	56.991			1,082%		
TOTAL (***)	56.991	2.925.190	2.284.316	100,00%	7.493.822	100,00%

(*) Actions inscrites au nominatif.

(**) CHC est une société holding contrôlée par Monsieur Paul-François VRANKEN à hauteur de 80 % au 31 décembre 2008

(***) Sur 5.266.497 actions

La différence observée entre les pourcentages de détention au niveau du capital et des droits de vote s'explique par le fait que :

- les statuts de la Société confèrent un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le transfert de la propriété d'une action fait perdre le droit de vote double.
- la loi supprime le droit de vote pour les actions d'autodétention ou d'autocontrôle.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur le capital de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Franchissements de seuils légaux

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par ailleurs et à notre connaissance, aucune personne non membre de l'organe d'administration, ne détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu des dispositions ci-dessus.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Selon l'article 29 des statuts de la Société, « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire ».

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le bénéfice du droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de sa propriété.

La suppression du droit de vote double nécessite :

- une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ensemble des Actionnaires afin de modifier les statuts ;
- une ratification de cette décision par l'Assemblée Spéciale des Actionnaires bénéficiaires d'un droit de vote double, qui doit approuver cette suppression à la majorité des deux tiers.

Au 31 Décembre 2010, la Société comptait 3.749.180 actions ayant un droit de vote double.

18.3 Contrôle de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Se reporter aux sections 14, 16 et 18

18.4 Accord dont la mise en oeuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE :

À la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, aucun pacte d'actionnaires ni aucun accord relatif à une option sur une entité membre du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE ni aucun accord dont la mise en oeuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

19.1 Informations sur les conventions réglementées

Se référer au Chapitre 20.1, Note 31 ainsi qu'au chapitre 26.3.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

19.2 Informations sur les transactions avec les sociétés liées :

Se référer au Chapitre 20.1, Note 31.
Les principales transactions avec les sociétés liées ont été, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les suivantes :

VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GmbH

1) Afin de permettre à cette société de souscrire une ligne de crédit d'un montant de 5.000.000 Euros auprès de la HYPOVEREINSBANK, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GmbH, en garantie du bon remboursement, par la société VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GmbH de la ligne de crédit susvisée.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 26 mai 2008.

2) Afin de permettre à cette société de souscrire une ligne de crédit d'un montant de 500.000 Euros auprès de la banque SOCIETE GENERALE, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GmbH, en garantie du bon remboursement, par la société VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GmbH de la ligne de crédit susvisée.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 28 décembre 2009.

3) Afin de permettre à cette société, filiale allemande de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de conserver le bénéfice de plusieurs emprunts et crédits de trésorerie souscrits auprès de la banque LANDESBANK SAAR, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire, sous la forme d'une garantie à première demande, de la société VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GmbH, sa filiale, à hauteur d'un montant en principal de 6.000.000 Euros, et ce, jusqu'au 30 Décembre 2010, en garantie du bon remboursement, par la société VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GmbH, des facilités de crédit susvisées, ladite caution se substituant aux lettres de confort données antérieurement par la Société.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 29 mars 2010.

4) Afin de permettre à cette société, filiale allemande de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de conserver le bénéfice de plusieurs emprunts et crédits de trésorerie souscrits auprès de la banque DRESDNER BANK AG, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire, sous la forme d'une garantie à première demande, de la société VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GmbH, sa filiale, à hauteur d'un montant en principal de 2.500.000 Euros, et ce, jusqu'au 31 Décembre 2015, en garantie du bon remboursement, par la société VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND GmbH, des facilités de crédit susvisées, ladite caution se substituant aux lettres de confort données antérieurement par la Société.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 20 Décembre 2010.

ROZES SA (anciennement SPR VINHOS S.A.)

1) Afin de permettre à cette société d'obtenir l'octroi, pour 3 ans, renouvelable d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2.250.000 Euros, auprès de la BANCO ESPIRITO SANTO SA, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société SPR VINHOS S.A, en garantie du bon remboursement, par la société SPR VINHOS S.A, du crédit susvisé.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 28 janvier 2005.

2) Afin de permettre à cette société d'obtenir l'octroi, pour 6 mois, renouvelable de 6 mois en 6 mois, d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 500.000 Euros, auprès de la BANCO FINIBANCO SA, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société SPR VINHOS S.A, en garantie du bon remboursement, par la société SPR VINHOS S.A, du crédit susvisé.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 7 Octobre 2005.

3) Afin de permettre à cette société, filiale du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de substituer à plusieurs crédits courts termes antérieurs, conclus en leur temps à des conditions moins avantageuses et ainsi de consolider sa dette, un crédit moyen terme d'un montant de 1.000.000 Euros, sur 7 ans auprès de la BANCO BPI S.A, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société SPR VINHOS S.A, en garantie du bon remboursement, par la société SPR VINHOS S.A, du crédit susvisé.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 16 octobre 2006.

4) Afin de permettre à cette société, filiale portugaise de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de souscrire un crédit de trésorerie auprès de la banque BANCO BANIF – Banco International do Funchal SA d'un montant de 500.000 Euros, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société ROZES S.A., sa filiale, à hauteur d'un montant en principal de 500.000 Euros en garantie du bon remboursement, par la société ROZES S.A., du crédit susvisé.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 2 avril 2007.

5) Afin de permettre à cette société d'obtenir le renouvellement d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 3.250.000 Euros, auprès de la BANCO SANTANDER TOTTA, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société ROZES S.A, en garantie du bon remboursement, par la société ROZES S.A, du crédit susvisé.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 2 avril 2007.

6) Afin de permettre à cette société, filiale portugaise de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de souscrire une ligne de crédit auprès de la banque BANCO POPULAR SA d'un montant de 1.000.000 Euros, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société ROZES S.A., sa filiale, à hauteur d'un montant en principal de 1.000.000 Euros en garantie du bon remboursement, par la société ROZES S.A., du crédit susvisé.

> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 11 juin 2007.

7) Afin de permettre à cette société, filiale portugaise de, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de souscrire une ligne de crédit auprès de la banque BANCO PORTUGUES DO NEGOCIO SA d'un montant de 500.000 Euros, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société ROZES S.A., sa filiale, à hauteur d'un montant en principal de 500.000 Euros en garantie du bon remboursement, par la société ROZES S.A., du crédit susvisé.
> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 11 juin 2007.

8) Afin de permettre à cette société, filiale portugaise de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de souscrire un crédit de trésorerie court terme d'un montant de 500.000 Euros, auprès de la BANCO COMMERCIAL PORTUGUES, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société ROZES S.A, en garantie du bon remboursement, par la société ROZES S.A, du crédit susvisé.
> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 22 octobre 2007.

9) Afin de permettre à cette société, filiale portugaise de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de souscrire une ligne de crédit d'un montant maximum de 750.000 € auprès de BANCO CAIXA ECONOMICA MOTEPIO GERAL, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société ROZES S.A., sa filiale, à hauteur d'un montant en principal de 750.000 Euros en garantie du bon remboursement, par la société ROZES S.A., du crédit susvisé.
> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 26 Mai 2008.

10) Afin de permettre à cette société, filiale portugaise de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de souscrire un crédit de trésorerie court terme d'un montant de 2.015.000 Euros, auprès de la BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA S.A, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société ROZES S.A, en garantie du bon remboursement, par la société ROZES S.A, du crédit susvisé.
> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 29 mars 2010.

11) Afin de permettre à cette société d'obtenir le renouvellement d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 798.077 Euros, auprès de la BNP PARIBAS LISBONNE, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société ROZES S.A auprès de la de la BNP PARIBAS – Agence de Reims qui se porte elle-même caution auprès de la BNP PARIBAS LISBONNE, en garantie du bon remboursement, par la société ROZES S.A, du crédit susvisé. Il est précisé que précédemment, cette caution était consentie par la société VEPAR, laquelle a cédé sa participation dans la société ROZES SA à la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE avant d'être absorbée par la société VRANKEN-POMMERY PRODUCTION (alors dénommée CHAMPAGNE VRANKEN).
> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 20 décembre 2010.

QUINTA DO GRIFO

1) Afin de permettre à cette société, filiale portugaise de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de souscrire un crédit de trésorerie d'une durée de 6 mois, renouvelable de 6 mois en 6 mois, auprès de la banque BANCO FINIBANCO S.A. d'un montant de 150.000 Euros lui permettant de financer ses activités, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société QUINTA DO GRIFO, sa filiale, à hauteur d'un montant en principal de 150.000 Euros en garantie du bon remboursement, par la société QUINTA DO GRIFO, du crédit susvisé.
> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 7 Octobre 2005.

2) Afin de permettre à cette société, filiale portugaise de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, de souscrire une ligne de crédit d'un montant de 150.000 Euros auprès de la BANCO BPI lui permettant de financer ses activités, la Société, en sa qualité de société-mère du Groupe, a accepté de se porter caution solidaire de la société QUINTA DO GRIFO, sa filiale, à hauteur d'un montant en principal de 150.000 Euros en garantie du bon remboursement, par la société QUINTA DO GRIFO, du crédit susvisé.
> Cet engagement de caution solidaire a été approuvé au Conseil d'Administration tenu le 26 Mai 2008.

20.1 Comptes consolidés annuels

Compte de résultat consolidé au 31 Décembre 2010 - Normes IFRS

En K€	Note Annexe	31/12/2010	31/12/2009 Retraité	31/12/2009 Publié
Chiffre d'affaires	1	364 434	269 810	269 810
Achats consommés	2	-262 572	-189 521	-187 964
Charges de personnel*	3	-49 953	-35 920	-35 710
Autres Produits d'exploitation	4	2 117	990	990
Autres Charges d'exploitation	4	-747	-732	-732
Impôts et taxes	5	-4 856	-3 986	-3 986
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	6	1 824	-1 735	-1 405
Dotations aux amortissements et provisions	7	-11 832	-9 517	-10 057
Résultat opérationnel courant		38 415	29 389	30 946
Autres Produits	8	1 900	41 780	12 057
Autres Charges	8	-2 280	-810	-677
Résultat opérationnel		38 035	70 359	42 326
Produits financiers	9	2 343	1 996	1 996
Charges financières	9	-19 552	-22 646	-22 646
Résultat avant impôts		20 826	49 709	21 676
Impôts sur les résultats	10	-6 158	-2 987	-3 386
Résultat net		14 668	46 722	18 290

* y compris participation des salariés

Résultat Global Ventilation du résultat net consolidé

En K€	Note Annexe	31/12/2010	31/12/2009 Retraité	31/12/2009 Publié
Résultat net		14 668	46 722	18 290
- dont part des minoritaires		18	-36	82
- dont part du Groupe		14 650	46 758	18 208
Résultat par action		2,20	7,03	2,74
Résultat dilué par action en €	11	2,20	7,03	2,74

Impacts des produits et charges ne constituant pas des composantes du résultat consolidé

En K€	31/12/2010*	31/12/2009 Retraité	31/12/2009 Publié
Résultat net	14 668	46 722	18 290
Produits & Charges non comptabilisés en Résultat	24 805	3 065	3 065
Ecarts de conversion sur entités étrangères	-608	-526	-526
Instruments financiers	2 805	2 329	2 329
Engagement envers le personnel	-607	-204	-204
Réévaluation des actifs	23 298	3 352	3 352
Autres	-83		
Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en Résultat		-1 886	-1 886
Résultat global	39 473	49 787	21 355
Ventilation du Résultat global			
Groupe	39 525	49 885	21 335
Minoritaires	-52	-98	20

Bilan consolidé au 31 Décembre 2010 - Normes IFRS

Actif

En K€	Note Annexe	31/12/2010	31/12/2009 Retraité	31/12/2009 Publié
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	12	94 302	95 528	97 170
Immobilisations corporelles	13	283 615	249 071	200 726
Autres actifs non courants	14	20 350	16 618	16 618
Impôts différés actif	23	7 817	11 295	9 136
Total Actifs non courants		406 084	372 512	323 650
Stocks et en-cours	15	538 515	556 220	560 885
Clients & comptes rattachés	16	124 971	119 648	119 648
Autres actifs courants	17	55 611	56 859	56 859
Actifs financiers courants	18	299	201	201
Trésorerie	19	7 400	4 795	4 795
Total Actifs courants		726 796	737 723	742 388
Total de l'actif		1 132 880	1 110 235	1 066 038

Passif

En K€	Note Annexe	31/12/2010	31/12/2009 Retraité	31/12/2009 Publié
Capital		100 542	100 542	100 541
Réserves & Primes		183 357	118 928	121 991
Résultat		14 650	46 758	18 208
Capitaux propres (part du groupe)	20	298 549	266 228	240 740
Intérêts minoritaires		12 512	12 474	11 131
Total Capitaux Propres		311 061	278 702	251 871
Emprunts & dettes financières	21	422 937	144 316	144 316
Engagements envers le personnel	22	8 104	6 838	6 838
Impôts différés passif	23	58 781	46 896	30 572
Total Passifs non courants		489 822	198 050	181 726
Fournisseurs & comptes rattachés	24	156 539	162 935	161 893
Provisions pour risques et charges	25	678	677	677
Dettes d'impôt	26	21 283	20 570	20 570
Autres passifs courants	27	16 896	17 529	17 529
Emprunts & concours bancaires	21	132 726	423 786	423 786
Passifs financiers courants	28	3 875	7 986	7 986
Total Passifs courants		331 997	633 483	632 441
Total du passif		1 132 880	1 110 235	1 066 038

Tableau de financement par analyse des flux de trésorerie Normes IFRS

En K€	31/12/2010	31/12/2009 Retraité	31/12/2009 Publié
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées	14 668	46 722	18 290
Elimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- amortissements & provisions	10 930	9 628	9 628
- variation des impôts différés	2 023	-4 074	-3 675
- plus et moins values de cession	-579	-11	-11
- instruments financiers nets des impôts différés	45	8	8
- engagement envers le personnel nets des impôts différés	314	137	137
- variation auto contrôle	36	742	742
- Variation du périmètre		3 200	1 840
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	27 437	56 352	26 959
Corrections filiale allemande		-13 785	-13 785
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6 606	-5 055	-6 746
Flux net de trésorerie généré par l'activité	34 043	37 512	6 428
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	-11 610	-7 966	-7 966
Cession d'immobilisations	369	62	62
Incidence des variations de périmètres		-100 909	-69 825
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-11 241	-108 813	-77 729
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-7 646	-7 040	-7 040
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-112	-8	-8
Augmentation de capital en numéraires		35 275	35 275
Incidence des variations de périmètres		42 044	42 044
Emissions d'emprunts et Concours bancaires	366 638	37 197	37 197
Remboursement d'emprunts	-386 288	-28 932	-28 932
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-27 408	78 536	78 536
Variation de trésorerie			
Trésorerie d'ouverture	-88 613	-95 847	-95 847
Trésorerie de clôture	-93 219	-78 933	-78 933
Variation de périmètre		-9 680	-9 680
Variation de trésorerie *	-4 606	7 235	7 235

* Retraité des découverts bancaires dans la variation de Trésorerie

Variation des capitaux propres Normes IFRS

En K€	Capital	Primes	Réserves et résultats	Réserves de Réévaluation *	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1er Janvier 2009	78 997	28 970	74 547	25 476	-6 511	193 368	8 111	201 479
Résultat de l'exercice			18 290			18 208	82	18 290
Augmentation de capital	21 545	11 132	2 599			35 276		35 276
Distributions de dividendes			-7 048			-7 040	-8	-7 048
Imputation des titres autodétenus			742			742		742
Engagements en vers le personnel			-134			-134		-134
Variation de périmètre			-459			-3 392	2 933	-459
Variation de l'exercice instruments financiers					1 527	1 526	1	1 527
Réévaluation des Actifs				2 198		2 195	3	2 198
Autres						-9	9	
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2009	100 542	40 102	88 537	27 674	-4 984	240 740	11 131	251 871
Impact des corrections			26 831			25 488	1 343	26 831
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1er Janvier 2010	100 542	40 102	115 368	27 674	-4 984	266 228	12 474	278 702
Résultat de l'exercice			14 668			14 650	18	14 668
Distributions de dividendes			-7 758			-7 646	-112	-7 758
Imputation des titres autodétenus			36			36		36
Engagements en vers le personnel			-607			-599	-8	-607
Variation de l'exercice instruments financiers					2 805	2 804	1	2 805
Réévaluation des Actifs				23 298		23 298		23 298
Autres			-83			-222	139	-83
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2010	100 542	40 102	121 624	50 972	-2 179	298 549	12 512	311 061

* Réévaluation des biens immobiliers à la juste valeur et régularisation des impôts différés sur les Marques



Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2011 et ne sont définitifs qu'à compter de leur approbation par l'AGO du 8 Juin 2011.

Méthodes comptables

1. Introduction

Conformément au règlement adopté par l'Union Européenne en date du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de Vranken-Pommery Monopole (le Groupe) ont été établis au 31 décembre 2010 selon les normes IAS/IFRS et les interprétations de l'IFRIC en vigueur au 31 décembre 2010 et approuvées par l'Union Européenne à la date d'arrêtés des comptes.

Les principes comptables suivis par le Groupe restent identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe de l'exercice précédent, hormis le traitement sur les actifs immobiliers à la juste valeur, principe qui sera développé ci-après.

Les normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1er janvier 2010 sur les comptes consolidés sont les suivantes :

- IFRS 3 révisée suite au projet "Business Combinations phase II",
- IAS 27 révisée suite au projet "Business Combinations phase III",
- IFRIC 12 sur les concessions de services publics,
- IFRIC 15 sur les contrats de construction immobilière,
- IFRIC 16 sur les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 sur la distribution en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 sur les transferts d'actifs de la part de clients.

L'application de ces textes n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne et dont la date de mise en application est postérieure aux exercices ouverts au 1er janvier 2010 :

- IAS 32 - sur le classement des droits de souscription émis,
- IAS 24 révisée - sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées,
- IFRIC 14 - sur les paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- IFRIC 19 - Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Le Groupe n'anticipe pas à ce stade d'impacts significatifs qu'auront ces textes sur les comptes consolidés lorsqu'ils seront appliqués.

Nous rappelons à titre d'information les principes retenus lors de la première application des normes IAS/IFRS en 2005 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 (IFRS 3) n'ont pas été retraités,
- les actifs incorporels n'ont pas été réévalués,
- certains actifs corporels ont fait l'objet d'une réévaluation à la valeur de marché,
- les valeurs actuarielles des indemnités de fin de carrière et autres avantages au personnel ont fait l'objet d'une première comptabilisation,
- les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers ont été appliquées au 1er janvier 2005.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS conduit le Groupe à effectuer des estimations en fonction des meilleures informations disponibles et à faire des hypothèses raisonnables concernant la valeur des actifs et des passifs, les produits et charges et l'information financière donnée dans certaines notes de l'annexe.

2. Changements de méthode comptable, corrections d'erreurs et autres éléments marquants.

Dans le souci de mieux refléter dans les comptes publiés la réalité de la situation patrimoniale, le Groupe a décidé d'élargir en 2010 le champ d'application du *Modèle de la Réévaluation* à l'ensemble des terrains et bâtiments, alors que précédemment ce modèle ne s'appliquait qu'aux terres à vignes (autre la réévaluation opérée ponctuellement lors du passage aux normes IFRS au 1er Janvier 2005).

Sur la base de rapports d'experts immobiliers indépendants, des écarts positifs significatifs ont été constatés pour les sociétés Pommery, Listel et ses filiales. Pour les autres entités, les biens expertisés ne font pas apparaître de différences par rapport aux valeurs comptables. Seuls quelques actifs n'ont pas fait l'objet d'une expertise en raison de leur acquisition récente ou d'une très faible valeur de marché estimée (la valeur cumulée de ces biens représentant moins de 1,5% de la valeur totale des immobilisations corporelles).

Tel qu'exposé ci-après, le traitement des réévaluations d'actifs immobiliers a fait l'objet d'un traitement dissocié :

- la réévaluation des ensembles immobiliers hors Listel est comptabilisée dans le cadre d'un changement de méthode comptable et traitée comme une réévaluation selon IAS 16 (passage de la méthode du coût historique à la méthode de la réévaluation périodique) ;
- la réévaluation des ensembles immobiliers associés aux Domaines Listel s'inscrit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les valeurs réévaluées étant comptabilisées en tant que valeurs d'entrée dans les comptes consolidés de Vranken Pommery Monopole et les immobilisations concernées étant ensuite valorisées selon la méthode de la réévaluation périodique.

Changement de méthode consistant à passer du modèle du coût amorti à la juste valeur pour l'ensemble des actifs immobiliers du Groupe.

Le changement de méthode volontaire a été comptabilisé conformément à la norme IAS 16. En conséquence, l'effet de ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective. L'écart entre la valeur nette comptable et la valeur réévaluée a été comptabilisé en écart de réévaluation, net d'impôt différé dans un poste spécifique des capitaux propres.

Les conséquences de ce changement de méthode ont essentiellement touché les actifs corporels de la société Pommery, les écarts entre les coûts amortis et les justes valeurs étant considérés comme non significatifs pour les autres entités, au vu des résultats des travaux d'expertise diligents.

Dans le cas de la société Pommery, l'expert a évalué l'ensemble du Domaine immobilier sur la base d'une seule méthode correspondant à une estimation par comparaison avec les données mises à disposition par la Chambre de commerce et d'industrie et par une étude notariale locale (fourchettes de prix moyens de vente récente pour des bâtiments d'activité de construction traditionnelle, d'habitations et de bureaux).

Les actifs de Pommery, inscrits en 2010, ont été réévalués pour un montant de 35 533 k€ correspondant à une juste valeur de 71 665 k€.. L'augmentation concerne à la fois les structures des bâtiments pour une valeur de 11 352K€, les terrains et caves pour une valeur de 24 181 K€.

Changement d'estimation comptable

L'intégralité de la réévaluation afférente aux bâtiments de la société Pommery, soit un montant de 11 352 k€ a été affecté à la structure du bâtiment "composant murs" amorti sur la durée d'utilisation qui a été réestimée à 150 ans au lieu de 99 ans, en vertu de son caractère de bien d'exception (bâtiments datant du 19ème siècle et faisant l'objet d'entretien régulier destiné à assurer leur conservation dans le temps).

La modification de la durée d'amortissement est traitée de manière prospective conformément à la norme IAS 8.

Correction effectuée sur les actifs immobiliers des Domaines Listel évalués selon la méthode de la juste valeur à la date d'acquisition.

Dans le cadre de la décision d'opter pour la méthode de la juste valeur, le Groupe a eu recours à un expert immobilier courant 2010 pour estimer la juste valeur du vignoble, des terres incultes et des bâtiments des Domaines Listel. Il a été considéré par le Groupe que les nouvelles valeurs obtenues représentaient mieux la juste valeur des actifs immobiliers que celles retenues lors de l'acquisition fin 2009. Les écarts ne pouvant résulter d'événements intervenus sur le marché immobilier entre décembre 2009 et la date de référence des évaluations, il a été décidé de corriger la juste valeur initiale, le badwill et les comptes consolidés 2009.

Les ajustements apportés à la comptabilisation initiale de regroupement d'entreprise ont été enregistrés pour corriger les valeurs d'entrée qui avaient été retenues à la date d'acquisition selon la méthode de l'acquisition prévue par IFRS 3. Selon IAS 8, la société a comptabilisé les ajustements selon la méthode rétrospective en retraitant les informations comparatives pour la période précédente. En conséquence, le badwill net d'impôt différé comptabilisé en profit au 31 décembre 2009 a été ajusté rétrospectivement d'un montant égal à la juste valeur définitive des actifs à la date d'acquisition.

Pour l'évaluation des vignobles de Camargue et de Provence, l'expert a procédé par analogie en se référant à des données de marché comparables et en tenant compte d'une surcote justifiée par la qualité des plantations et des méthodes culturales. Par ailleurs, les valeurs retenues à l'hectare sont également confortées par des acquisitions de propriété viticole effectuées par DOMAINE LISTEL en Camargue au cours de ses dernières années. Pour les terres incultes, une valeur moyenne à l'hectare a été retenue sur la base des transactions les plus récentes. Pour les bâtiments (domaines et sites de production), la méthode du coût du remplacement déprécié a été appliquée en recoupant les résultats avec les données de marché existantes.

Pour mémoire, l'évaluation des actifs et passifs acquis au 31 décembre 2009, réalisée par un cabinet indépendant, reposait sur le croisement de deux méthodes, l'actualisation des flux de trésorerie futurs et l'actif net réévalué. Pour la seconde approche, seules les terres à vignes avaient fait l'objet d'une réévaluation et les autres actifs de Listel avaient été maintenus à leur valeur comptable. Dans ces conditions, la valeur patrimoniale obtenue était cohérente avec la valeur économique déduite de la première approche et il en résultait un badwill de 4 436 k€ après prise en compte d'un écart de réévaluation de 22 305 k€ sur les terres à vignes.

Le complément de badwill pris en compte s'élève à 29 723 k€ et correspond à un écart de réévaluation de 47 409 k€ affecté au vignoble pour 18 949 k€, aux terrains bâtis et constructions pour 28 460 k€. L'écart de réévaluation portant sur les constructions a été affecté aux différents composants et l'amortissement est pratiqué selon leur durée d'utilité retenue.

Autres faits

Les comptes consolidés de l'exercice 2010, au bilan comme au compte de résultat, comprennent 100 % de l'activité du Groupe Camarguaise, contrairement à ceux de l'exercice 2009 qui

Afin de permettre une comparabilité des éléments financiers, les comptes consolidés du 31 décembre 2009 ont été retraités et les modifications portent sur les points suivants :

- suite aux agissements anormaux révélés dans la filiale allemande en 2009, des corrections complémentaires ont été constatées dans les comptes sociaux de la filiale en 2010, lesquelles ont fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés 2009 pour un montant de 785 k€, net d'impôts, afin de rattacher la charge à l'exercice concerné.
- la valorisation de stocks des filiales à l'étranger a été rectifiée pour une valeur nette d'impôt de 3 327 k€ au 31 décembre 2009, soit un impact résultat de - 506 k€.
- les frais de marques précédemment inscrits en immobilisations incorporelles ont fait l'objet d'un retraitement par les capitaux propres pour une valeur nette d'impôt de 1 071 k€ conformément aux règles prescrites par l'IAS 38.
- les provisions relatives aux engagements envers le personnel, qui étaient présentées en 2009 dans le poste "Dotations aux amortissements et provisions" (Note 7), sont désormais incluses dans le poste "Charges de personnel" (Note 3).

Suite aux vérifications fiscales des comptabilités des sociétés Vranken Pommery Monopole, Champagne Vranken, Champagne Charles Lafitte et Pommery, portant sur les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2005 et jusqu'au 31 décembre 2007, les intérêts de retard et pénalités correspondante ont été constatés dans les comptes 2010. D'autre part, il convient de rappeler que la filiale allemande fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007.

Compte tenu des irrégularités décelées, la reprise en direct du pilotage opérationnel de la filiale allemande s'est faite via la révocation du gérant et la nomination d'un nouveau gérant avec des pouvoirs plus limités en termes d'engagement de la société. Il a été par ailleurs jugé opportun d'externaliser la commercialisation des produits du Groupe en Allemagne, afin de préserver l'activité commerciale de la filiale de toutes conséquences des agissements anormaux de l'ancien gérant.

Cette externalisation s'est organisée moyennant cession du droit d'agence à une structure nouvelle de droit allemand, CDA, filiale directe de la société Compagnie pour le Haut Commerce (CHC).

De par son statut d'agent commercial, CDA assure l'interface avec les clients, procède aux prospections, aux négociations et aux commandes qu'elle transmet à Vranken Pommery Deutschland qui importe, stocke, livre, facture et encaisse. Cette restructuration a été menée à bien en moins d'un an. L'activité allemande est désormais pérenne et le commerce est en progression.

Le renforcement du suivi de Vranken Pommery Deutschland, via un reporting étendu, et des visites de contrôle régulières, doit permettre d'optimiser les coûts et la rentabilité de l'activité.

Par ailleurs, des procédures judiciaires ont été engagées soit par Vranken Pommery Monopole et/ou sa filiale allemande, soit par l'ancien dirigeant mis en cause.

Cet ancien dirigeant a consécutivement fait l'objet d'une condamnation pénale.

3. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des filiales jugées significatives dans lesquelles VRANKEN POMMERY MONOPOLE exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation. Toutes les sociétés du périmètre de consolidation ont établi un arrêté de leurs comptes au 31 Décembre 2010. Ces sociétés pour lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Suite à l'intégration de la société Camarguaise de Participations et des Domaines Listel, la présentation de secteurs opérationnels a été adaptée en conséquence. Les secteurs retenus sont d'une part les vins de Champagne et d'autre part les Vins des Sables et de Provence (cf Note 6.3).

La présentation des relations entre les parties liées (Note 31) a également été aménagée de manière à refléter l'élargissement du périmètre de consolidation.

4. Périmètre de consolidation

Sociétés du périmètre de consolidation	31-déc.-2010		31-déc.-2009	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
France				
SA VRANKEN POMMERY MONOPOLE N° SIRET 348 494 915 00054 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA VRANKEN POMMERY PRODUCTION N° SIRET 337 280 911 00120 56 Bd Henry Vasnier 51100 REIMS	99,96%	99,96%	99,96%	99,96%
SA VRANKEN POMMERY VIGNOBLES N° SIRET 314 208 125 00067 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,79%	99,79%	99,79%	99,79%
SCEV RENE LALLEMENT N° SIRET 315 299 023 00028 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,91%	99,95%	99,91%	99,95%
SAS B.M.T. VIGNOBLES N° SIRET 353 422 397 00047 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,71%	99,93%	99,71%	99,93%
SAS ORGE BASSIN N° SIRET 320 048 408 00019 Chemin du Val Soulois-Le Mont Marvin 10110 MERREY SUR ARCE	99,47%	99,68%	99,47%	99,68%
SAS SALIMEL N° SIRET 097 150 411 00011 Rue du 8 Mai 1945 51530 CRAMANT	99,62%	99,84%	99,62%	99,84%
SAS VAL CHATAIN N° SIRET 380 369 157 00025 Chemin du Val Soulois-Le Mont Marvin 10110 MERREY SUR ARCE	99,76%	99,96%	99,76%	99,96%
SAS Champagne CHARLES LAFITTE N° SIRET 328 251 590 00050 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,81%	99,80%	99,80%	99,80%
SAS HEIDSIECK & C° MONOPOLE N° SIRET 338 509 045 00047 42, avenue de Champagne 51200 EPERNAY	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
SCI DES VIGNES D'AMBRUYERE N° SIRET 332 416 397 00030 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,54%	99,58%	99,54%	99,58%

Sociétés du périmètre de consolidation (suite)	31-déc.-2010		31-déc.-2009	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
France				
SCI LES ANSINGES MONTAIGU N° SIRET 398 362 988 00030 42, avenue de Champagne 51200 EPERNAY	99,96%	100,00%	99,96%	100,00%
POMMERY SA (Transformation en SAS en 2011) N° SIRET 441 990 132 00025 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS DOURO INVEST N° SIRET 477 923 171 00011 5 Place du général Gouraud 51200 EPERNAY				
SAS CAMARGUAISE DE PARTICIPATIONS N° SIRET 482 961 570 00017 56 Bd Henry Vasnier 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS Domaines LISTEL N° SIRET 722 041 175 00034 Château de Villeroy - RN112 - BP 126 34202 SETE Cedex	95,62%	95,61%	95,61%	95,61%
SCI PIN DU FER N° SIRET 326 116 233 00023 Château de Villeroy - RN112 - BP 126 34202 SETE Cedex	95,57%	99,95%	95,95%	99,95%
SCEA LES SABLES DE QUATRET N° SIRET 441 395 662 00014 DOMAINE DE QUATRET 30600 VAUVERT	95,62%	100,00%	94,66%	99,00%
SAS FINANCIERE LISTEL PROVENCE N° SIRET 480 671 270 00019 Château de Villeroy - RN112 - BP 126 34202 SETE Cedex	71,26%	74,53%	71,26%	74,53%
Etranger				
VRANKEN POMMERY DEUTSCHLAND GmbH Konrad-Zuse-Str.16 66459 KIRKEL-LIMBACH Allemagne	99,90%	99,90%	98,97%	98,97%
VRANKEN POMMERY BENELUX Square Saintelette 11/12 1000 BRUXELLES Belgique	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
CHARBAUT AMERICA Inc. 45, West 45th Street Suite 905 10036 NEW YORK Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ROZES SA Quinta de Monsul - Cambres - Lamego Portugal	74,98%	74,98%	74,98%	74,98%
VRANKEN POMMERY U.K. Ltd 144 - 146 EAST BARNET ROAD BARNET - HERTFORDSHIRE - EN4 8 RD Royaume Uni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN POMMERY SUISSE SA Av de la Gare 10 1003 LAUSANNE Suisse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
QUINTA DO GRIFO S.A.C. S.A. E.N. 221 KM 100, Poiares, Freixo E. Cinta Portugal	74,99%	75,00%	74,99%	75,00%
VRANKEN JAPAN Co., Ltd Ginza Bldg 6F, 1-3-11 Shintomi, Chuo-Ku, TOKYO 141-0054 JAPAN	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%